

Procès-Verbal de la Réunion Du Conseil municipal du 1^{er} avril 2021 à 20 heures A la salle Jean Rostand

PRESENTS :

M. TARDY Gérard, M. VINCENT Pierre, MME BONNARD Joëlle, M. SEGUIN Joseph, MME FAUCOUIT Marie-Claire, M. RAIA Gilles, M. POINAS Christophe, MME ORIOLE Evelyne, M. GAMON Gérard, MME CELIBERT Marcelle, MME VERGNAUD Evelyne, M. LETO Francesco, MME BERTOMEU Delphine, M. MATHIVET Thierry (présent à partir du point 5), MME PELARDY Patricia, M. PORTALLIER Lionnel, M. LEQUEUX Julien, MME GASSA Amelle, M. DI GUSTO Dominique.

ABSENTS / EXCUSES :

MME VERGER Eliane, M. BAILLY Camille, MME BREGAIN Patricia, M. MATHIVET Thierry (absent du point 1 à 4), MME PINTACORONA Anna, M. RICCI Patrick, MME FAYELLE Chantale, M. MASSON Dominique, MME ACAR Yaren.

PROCURATIONS DE :

MME VERGER Eliane à MME ORIOLE Evelyne
M. BAILLY Camille à M. RAIA Gilles
M. MATHIVET Thierry à MME BERTOMEU Delphine (du point 1 au point 4)
M. RICCI Patrick à M. VINCENT Pierre
MME FAYELLE Chantale à MME BERTOMEU Delphine
M. MASSON Dominique à M. TARDY Gérard
MME ACAR Yaren à MME GASSA Amelle



MME GASSA Amelle demande à ce que M. le Maire procède à l'appel nominal des conseillers.

M. le Maire ne comprend pas l'objet de la demande de MME GASSA Amelle. Il lui précise ensuite que cet appel nominal n'a jamais été effectué jusqu'à présent et qu'il convient qu'elle se contente de cette façon de procéder en signant la feuille de présence.

M. LEQUEUX Julien demande à prendre connaissance des pouvoirs. M. le Maire lui répond qu'ils sont disponibles et qu'il peut se déplacer pour les consulter.

M. le Maire rappelle que le pupitre et son micro sont à la disposition des conseillers qui auront le besoin de prendre la parole.

M. LEQUEUX estime une nouvelle fois que les règles sanitaires en vigueur ne sont pas respectées (pas de lingettes désinfectantes, pas de bonnette sur le micro, ni spray virucide) et informe qu'il n'utilisera pas le micro fixe. Monsieur le Maire en prend acte.

M. le Maire demande s'il y a des objections à l'approbation du PV du précédent Conseil Municipal.

MME GASSA Amelle et M. LEQUEUX Julien demandent à ce que le vote soit différé au prochain Conseil étant donné que le document qui leur a été adressé par mail n'est pas le Procès-Verbal du précédent Conseil mais la note de synthèse. Par conséquent le PV n'a pas été reçu dans les 5 jours précédant le conseil municipal.

M. le Maire accepte donc de reporter le vote du PV au prochain Conseil.

Il est désigné une secrétaire de séance en la personne de MME BERTOMEU Delphine.

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il souhaite retirer le point n°12 de l'ordre du jour. M. LEQUEUX Julien demande quelle en est la raison. M. le Maire explique que l'acquéreur n'a pas été suivi par les banques.

M. Le Maire propose également de modifier le projet de délibération relative au vote des subventions aux associations en supprimant celle pour le Centre Social dans la mesure où le projet de convention de subvention a été reçu trop tardivement du Centre Social pour être présenté au Conseil de ce jour.

M. le Maire informe les membres du Conseil que le prochain Conseil Municipal se tiendra le 27 mai 2021 à 20h à la Salle Jean Rostand. Y sera présenté notamment les comptes administratifs des exercices 2020.

M. le Maire rappelle l'article 20 du Règlement Intérieur :

« La parole est accordée par le maire aux membres du conseil municipal qui la demandent. Aucun membre du Conseil Municipal ne peut prendre la parole qu'après l'avoir obtenue du président.

Les membres du Conseil Municipal prennent la parole dans l'ordre chronologique de leur demande.

Lorsqu'un membre du Conseil Municipal s'écarte de la question traitée ou qu'il trouble le bon déroulement de la séance par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le maire qui peut alors faire, le cas échéant, application des dispositions prévues à l'article 22.

Au-delà de sept minutes d'intervention, le Maire peut interrompre l'orateur et l'inviter à conclure très brièvement.

Lors des séances, les fonctionnaires, techniciens ou autres personnes qualifiées invités par Monsieur le Maire ne peuvent intervenir que s'il demande à les entendre.

Sous peine d'un rappel à l'ordre, aucune intervention n'est possible pendant le vote d'une affaire soumise à délibération.

Le Maire prononce la clôture des débats. »

M. LEQUEUX Julien demande s'il y a un chronomètre. MME GASSA Amelle confirme qu'elle mettra son chronomètre.

Les 4 premiers points sont présentés par M. VINCENT Pierre et MME ORIOL Eveline

2021-04-21- REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020- BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire vous précise que les comptes du budget général de la commune de l'exercice 2020, présentent au 1^{er} janvier 2021 :

☞ un excédent de fonctionnement de :	1 377 252, 61 €
☞ un déficit du résultat d'investissement de :	54 929, 63 €

Le besoin de financement est de 222 633, 13 € (solde d'exécution corrigé des restes à réaliser)

Monsieur le Maire vous propose donc de reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2020 du budget principal et de les affecter de la manière suivante :

☞ en recettes au compte R 002, la somme de :	1 000 000, 00 €
☞ en recettes au compte 1068, la somme de :	377 252, 61 €
☞ en dépenses au compte D001, la somme de :	54 929, 63 €

MME GASSA Amelle constate un excédent très surprenant et demande à quoi cela correspond.

M. VINCENT Pierre et MME ORIOL Eveline répondent que c'est la différence entre les recettes et les dépenses.

MME GASSA Amelle et M. LEQUEUX Julien trouvent qu'une différence de 1,3 million est excessive et ridicule.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR ; M. Julien LEQUEUX.

2021-04-22- BUDGET GENERAL : APPROBATION DU BUGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire vous présente le budget primitif de l'exercice 2021, du budget général de la Commune, qui s'équilibre :

⇒ En section de fonctionnement à la somme de :	6 009 809, 00 €
⇒ En section d'investissement à la somme de :	2 944 864, 33 €

Monsieur le Maire vous rappelle que le budget primitif est un acte de prévision et d'autorisation mais c'est également un acte politique qui traduit le programme de la municipalité.

Monsieur le Maire vous demande de :

1) De l'approuver tel qu'il vous est proposé ;

2) De voter les crédits au niveau du chapitre ;

3) De le mandater lui ou l'un des adjoints pour en assurer l'exécution.

M. VINCENT Pierre remercie le Directeur Général des Services pour avoir fourni une note de Synthèse aussi explicite.

MME GASSA Amelle prend la parole. Ce budget ne correspond pas au combat de son groupe, qui fait de la politique par souci de l'être humain, de son épanouissement. Ce budget ne répond pas à la vie sociale au quotidien et ne correspond pas à ses aspirations.

Elle s'interroge sur une baisse des subventions au CCAS et sur l'argument indiqué d'un excédent du budget du CCAS). Elle estime de manière générale que le volume des subventions est insuffisant. Elle rappelle que le taux de pauvreté à Lorette est pourtant de 15 %. Elle constate qu'un maigre rapport des besoins sociaux a été rédigé par le CCAS et que les aides aux familles seraient de 57 € au total en 2018, et de 0 € en 2019.

Elle constate une proposition en 2021 d'augmentation des charges de personnel alors qu'il y a eu un départ à la retraite. Elle met en évidence une forte baisse des dépenses de personnel en 2020. Elle regrette parallèlement l'externalisation de nombreux services publics communaux.

Elle note dans la section d'investissement que la Commune s'endette beaucoup. Son groupe votera contre ce budget qui ne tient pas compte des réalités actuelles et notamment des conséquences de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire rappelle à plusieurs reprises qu'elle vient de dépasser les 7 minutes d'intervention et l'invite à terminer son allocution.

M. VINCENT Pierre répond que la majorité a fait le choix de la continuité. Pour les 75 % des votants qui ont fait confiance à la majorité municipale, elle maintient le cap.

Il note que MME GASSA Amelle fait allusion au budget d'investissement qui doit faire l'objet d'un emprunt et pour lequel il y a peu de subventions. Il explique que les subventions ne peuvent être intégrées au budget que lorsqu'elles ont fait l'objet d'un arrêté attributif. M. VINCENT reconnaît que le budget d'investissement est conséquent cette année mais qu'il reste dans le programme électoral de la majorité municipale.

Par rapport au budget du CCAS, MME ORIOU Eveline explique que la bourse de balayage a représenté 4903 heures de travail en 2020, pour 30 Lorettois, soit 3 équivalents Temps Plein. M. VINCENT Pierre précise qu'elle constitue un outil à redistribuer de la richesse. Le Monsieur qui en est le responsable (mis à disposition par Convergence), va prochainement être nommé dans la collectivité.

M. VINCENT Pierre explique aussi qu'à Lorette, il y a 25 % de logements sociaux, ce qui est au-dessus des 20 % requis. Enfin, en ce qui concerne les charges de personnel, certes il y a eu un départ à la retraite mais il y a eu aussi des remplacements de personnel.

M. LEQUEUX Julien prend la parole à son tour. Pour lui, il s'agit d'un budget qui regarde le passé, faisant la part belle aux investissements grandioses, et qui n'est pas à la hauteur des besoins de la population. Pour lui, les enjeux devraient être de favoriser la reprise économique, la transition énergétique et écologique, de mettre en place des actions envers les acteurs sociaux locaux et les commerçants. Il déplore la suppression de l'opération

façades et constate qu'il n'y a rien sur la révolution digitale. Il note que M. le Maire n'a pas donné de suite à sa lettre du 12 mars 2021 dans laquelle il lui demandait de proposer à l'ordre du jour, un débat sur l'élaboration d'un nouveau règlement façade parvenu à échéance le 31 décembre 2020.

Ensuite, en ce qui concerne les recettes de fonctionnement, il note que la saison culturelle et la baignade naturelle seront à nouveau impactées par la crise sanitaire et se demande pourquoi alors se baser sur les résultats de 2019 et non sur ceux de 2020. Ensuite, sur les investissements, il note un emprunt de 681 000 Euros pour équilibrer le budget. Cela constitue le 11^{ème} emprunt, le 12^{ème} si on compte la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Ce qui va porter la dette à 3 millions d'euros. Est-ce raisonnable et si oui, pourquoi ? C'est un choix politique comme dirait M. VINCENT.

Il informe l'Assemblée des rappels à l'ordre dont aurait fait l'objet Monsieur le Maire par la CNIL, la Préfecture et la CADA ainsi qu'un contentieux au Tribunal Administratif.

M. VINCENT Pierre lui répond qu'il ne faut pas oublier que ces grands travaux génèrent de l'emploi et participent à l'attractivité de la ville. La beauté ne fait pas tout mais contribue à un certain confort, à un certain plaisir d'y vivre.

Les remarques de M. LEQUEUX Julien sur le programme de la majorité le fait sourire car c'est un programme que M. LEQUEUX Julien avait validé lorsqu'il faisait encore partie du groupe majoritaire. M. LEQUEUX indique à M. VINCENT qu'il a mal lu le programme.

Il confirme que 15 000 euros ont été provisionnés au titre de l'opération façades.

Par rapport à la saison culturelle et la baignade naturelle, il faut garder espoir. Lorsque le budget a été bâti, la 3^{ème} vague de l'épidémie n'avait pas encore démarré. Il rappelle que la Ville n'est pas responsable du report de la saison culturelle.

Pour finir sur le sujet de l'emprunt, il s'agit d'une ligne qui permet d'équilibrer le budget. L'ensemble des subventions que nous allons percevoir, permettront de diminuer le montant de l'emprunt réellement à contracter.

Cet emprunt (s'il vient à être souscrit) est à tout à fait raisonnable et à la hauteur des ambitions de l'équipe majoritaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR ; M. Julien LEQUEUX.



Mairie de Lorette

COMMUNE

BUDGET PRIMITIF 2021

Département de la Loire
Perception de la Vallée du Gier

CODE INSEE : 42 123 009
SIREN : 214 201 238
APE : 8411 Z
SIRET : 214 201 238 00091

*SIEGE : Place du 3^{ème} Millénaire, 42420 LORETTE
Tél : 04 77 73 30 44
Fax : 04 77 73 40 33*

SOMMAIRE

PAGE	CONTENU	Jointes	Sans objet
	I - Informations générales		
3	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
4	B - Modalités de vote du budget		
	II - Présentation générale du budget		
5	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
8	B1 - Balance du budget - dépenses		
9	B2 - Balance du budget - recettes		
	III - Vote du budget		
10/13	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
14/15	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
16/17	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
18/19	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
20	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES		
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction		X
	A2.1 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
21/24	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
25	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
26	A2.4 - Etat de la dette - Répartition de l'encours	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
27	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
28	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
29	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
30	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
31	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
32	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement affectés		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement affectés		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
33/36	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
37	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune	X	
38	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
39	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
40	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
	D - Décision en matière des taux - Arrêté et signatures		
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		
41	D2 - Arrêté et signatures	X	
42	PRESENTATION AGREGEE	X	

VILLE DE LORETTE (NFC) - BP 2021

42123009 COMMUNE DE LORETTE	BP 2021
-----------------------------	---------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES , FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (col. h du recensement INSEE)	4 741,00
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	9,00
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : SAINT-ETIENNE METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab pour la commune (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
4 744 299,0000	5 185 846,0000	1 093,8295	879,5769	960,1601

	Informations financières - ratios	Valeurs	Moy. natio. de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population/Population	936,83	927,00
2	Produit des impositions directes/population	377,92	453,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 056,70	1 069,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	496,30	372,00
5	Encours de la dette/population	520,17	751,00
6	Dotation globale de fonctionnement/population	110,88	147,00
7	Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	0,40	0,48
8	Coefficient mob/potentiel fiscal	0,38	0,45
9	Dépenses de fonct.et remboursement de la dette en capital	0,95	0,96
10	Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonctionnemen	0,47	0,35
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0,49	0,70

VILLE DE LORETTE (NFC) - BP 2021

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau CHAPITRE pour la section de fonctionnement;
- au niveau CHAPITRE pour la section d'investissement.
- avec les opérations de l'état III B 3;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : NEANT

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération".

NEANT

III - Les provisions sont : SEMI- BUDGETAIRES

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "pour mémoire") s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	6 009 809,00	5 009 809,00
	+	+
R E P O R T S		
RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 000 000,00
	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 009 809,00	6 009 809,00

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y compris le compte 1068)	2 654 231,20	2 876 864,33
	+	+
R E P O R T S		
RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	235 703,50	68 000,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	54 929,63	
	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 944 864,33	2 944 864,33

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	8 954 673,33	8 954 673,33
------------------------	---------------------	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	1 796 781,00		1 853 377,00	1 853 377,00	1 853 377,00
012	Charges de personnel et frais as	1 860 455,00		1 756 357,00	1 756 357,00	1 756 357,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.	647 443,00		743 690,40	743 690,40	743 690,40
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		4 304 679,00		4 353 424,40	4 353 424,40	4 353 424,40
66	Charges financières	82 658,00		68 876,25	68 876,25	68 876,25
67	Charges exceptionnelles	19 200,00		19 200,00	19 200,00	19 200,00
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
	Autres					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 406 537,00		4 441 500,65	4 441 500,65	4 441 500,65
023	Virement sect. d'inv.	295 860,00		1 371 634,01	1 371 634,01	1 371 634,01
042	Op.d'ordre de transfert entre sec	202 847,00		196 674,34	196 674,34	196 674,34
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		498 707,00		1 568 308,35	1 568 308,35	1 568 308,35
TOTAL		4 905 244,00		6 009 809,00	6 009 809,00	6 009 809,00
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANT					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					6 009 809,00	6 009 809,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges	10 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
70	Produits des services	424 419,00		449 830,00	449 830,00	449 830,00
73	Impôts et taxes	3 414 370,00		3 447 816,00	3 447 816,00	3 447 816,00
74	Dotations, participations	990 596,00		1 026 886,00	1 026 886,00	1 026 886,00
75	Autres prod. de ges. cour.	57 359,00		61 777,00	61 777,00	61 777,00
Total des recettes de gestion courante		4 896 744,00		5 001 309,00	5 001 309,00	5 001 309,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	8 500,00		8 500,00	8 500,00	8 500,00
78	Reprises sur provisions					
	Autres					
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 905 244,00		5 009 809,00	5 009 809,00	5 009 809,00
042	Op.d'ordre de transfert entre sec					
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		4 905 244,00		5 009 809,00	5 009 809,00	5 009 809,00
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANT				1 000 000,00	1 000 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT					6 009 809,00	6 009 809,00

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT**

1 568 308,35

: pour information

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles	11 000,00	9 265,20	11 000,00	11 000,00	20 265,20
204	Subventions d'équipement versées	46 000,00	1 220,30	272 456,08	272 456,08	273 676,38
21	Immobilisations corporelles	125 000,00	42 824,64	788 500,00	788 500,00	831 324,64
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	1 092 000,00	182 393,36	1 281 000,00	1 281 000,00	1 463 393,36
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	1 274 000,00	235 703,50	2 352 956,08	2 352 956,08	2 588 659,58
10	Dotations, fonds divers et réserves			500,00	500,00	500,00
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	301 801,00		300 775,12	300 775,12	300 775,12
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses financières	301 801,00		301 275,12	301 275,12	301 275,12
45...1	Tot. opé. pour cpte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 575 801,00	235 703,50	2 654 231,20	2 654 231,20	2 889 934,70
040	Op.d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	1 575 801,00	235 703,50	2 654 231,20	2 654 231,20	2 889 934,70
D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.					54 929,63	54 929,63
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			235 703,50		2 709 160,83	2 944 864,33
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement	68 000,00	68 000,00			68 000,00
16	Emprunts dettes assim.(hors 165)	646 163,00		681 856,92	681 856,92	681 856,92
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	714 163,00	68 000,00	681 856,92	681 856,92	749 856,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	356 990,00		245 921,00	245 921,00	245 921,00
1068	Excédents de fonct. capitalisés			377 252,61	377 252,61	377 252,61
138	Autres subv.d'invest.non transf					
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 941,00		3 525,45	3 525,45	3 525,45
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions					
	Total des recettes financières	362 931,00		626 699,06	626 699,06	626 699,06
45...2	Tot. opé. pour cpte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement	1 077 094,00	68 000,00	1 308 555,98	1 308 555,98	1 376 555,98
021	Virement de la section de fonctionn	295 860,00		1 371 634,01	1 371 634,01	1 371 634,01
040	Op.d'ordre de transfert entre sections	202 847,00		196 674,34	196 674,34	196 674,34
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	498 707,00		1 568 308,35	1 568 308,35	1 568 308,35
	TOTAL	1 575 801,00	68 000,00	2 876 864,33	2 876 864,33	2 944 864,33
R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			68 000,00		2 876 864,33	2 944 864,33

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

1 568 308,35

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 853 377,00		1 853 377,00
012	Charges de personnel et assim	1 756 357,00		1 756 357,00
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variation des stocks			
65	Autres charges de gestion courante	743 690,40		743 690,40
656	Frais de fonct. groupes d'élus			
66	Charges financières	68 876,25		68 876,25
67	Charges exceptionnelles	19 200,00		19 200,00
68	Dot. aux amort. et provisions		196 674,34	196 674,34
71	Production stockée(ou déstockage)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement		1 371 634,01	1 371 634,01
	Autres			
Dépenses de fonctionnement - Total		4 441 500,65	1 568 308,35	6 009 809,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 6 009 809,00

Sample

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	500,00		500,00
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Rembt. d'emprts (sf 1688 non budg.)	300 775,12		300 775,12
18	Compte de liaison :affectation			
	Total des opérations d'équipement			
198	Neutral. amort. subv. équip. versées			
20	Immob. incorporelles (sauf 204)	20 265,20		20 265,20
204	Subventions d'équipement versées	273 676,38		273 676,38
21	Immobilisations corporelles	831 324,64		831 324,64
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	1 463 393,36		1 463 393,36
26	Particip. et créances rattach. à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immob.(reprises)			
29	Provis.pour dépréciation des immob.			
39	Provis.dépréciation stocks et en-cours			
45X-1	Op. pour compte de tiers			
481	Ch.à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers			
59	Provis.pour dépréc. cptes financiers			
3...	Stocks			
	Dépense imprévues			
020	Autres			
Dépenses d'investissement - Total		2 889 934,70		2 889 934,70

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 54 929,63

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 944 864,33

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	15 000,00		15 000,00
60	Achats et variation des stocks			
70	Prod.des services,du domaine et ve	449 830,00		449 830,00
71	Production stockée(ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	3 447 816,00		3 447 816,00
74	Dotations et participations	1 026 886,00		1 026 886,00
75	Autres produits de gestion courante	61 777,00		61 777,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	8 500,00		8 500,00
78	Reprises sur amortiss.et provisions			
79	Transferts de charges			
	Autres			
Recettes de fonctionnement - Total		5 009 809,00		5 009 809,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 1 000 000,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 6 009 809,00

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	245 921,00		245 921,00
13	Subventions d'investissement	68 000,00		68 000,00
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emp.dettes assimil.(sf 1688 non bud)	685 382,37		685 382,37
18	Compte de liaison :affectation			
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattac.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		196 674,34	196 674,34
29	Provis.pour dépréciation des immob.			
39	Provis.dépréciation stocks et en-cours			
45X-2	Op. pour compte de tiers			
481	Ch.à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers			
59	Provis.pour dépréc. cptes financiers			
3...	Stocks			
021	Virt.de la sect.de fonctionnement		1 371 634,01	1 371 634,01
024	Produits des cessions d'immob.			
	Autres			
Recettes d'investissement - Total		999 303,37	1 568 308,35	2 567 611,72

+

001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 377 252,61

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 944 864,33

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Maire	Votes du Conseil Municipal
011	Charges à caractère général	1 796 781,00	1 853 377,00	1 853 377,00
6042	Achats de prestations de servi	360 000,00	339 899,00	
60611	Eau et assainissement	15 500,00	15 500,00	
60612	Énergie - Électricité	180 000,00	195 000,00	
60613	Chauffage urbain	65 000,00	65 000,00	
60622	Carburants	6 000,00	6 000,00	
60623	Alimentation	23 000,00	23 000,00	
60628	Autres fournitures non stockée	3 500,00	500,00	
60631	Fournitures d'entretien	55 000,00	57 000,00	
60632	Fournitures de petit équipemen	50 000,00	35 000,00	
60633	Fournitures de voirie	33 000,00	25 000,00	
60636	Vêtements de travail	6 500,00	9 000,00	
6064	Fournitures administratives	13 000,00	15 000,00	
6065	Livres, disques, cassettes...(	8 000,00	8 000,00	
6067	Fournitures scolaires	12 500,00	12 500,00	
611	Contrats de prestations	22 000,00	29 000,00	
6132	Locations immobilières	4 000,00	3 500,00	
6135	Locations mobilières	4 000,00	3 000,00	
614	Charges locatives	15 000,00	55 000,00	
61521	Terrains	250 000,00	265 500,00	
615221	Bâtiments publics	70 000,00	70 000,00	
615228	Autres bâtiments	5 500,00	5 000,00	
615231	Voiries	95 000,00	100 000,00	
615232	Réseaux	3 000,00	3 000,00	
61551	Matériel roulant	20 000,00	20 000,00	
61558	Autres biens mobiliers	13 000,00	13 000,00	
6156	Maintenance	65 000,00	80 000,00	
6161	Multirisques	14 000,00	14 500,00	
6182	Documentation générale et tech	13 000,00	10 000,00	
6184	Versements à des organismes de	20 000,00	20 000,00	
6188	Autres frais divers	27 000,00	19 000,00	
6225	Indemnités au comptable et aux	1 100,00		
6226	Honoraires	26 000,00	18 000,00	
6227	Frais d'actes et de contentieu	3 000,00	3 000,00	
6228	Divers	15 000,00	8 000,00	
6231	Annonces et insertions	15 000,00	10 000,00	
6232	Fêtes et cérémonies	29 000,00	28 000,00	
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	2 000,00	
6237	Publications	43 000,00	43 000,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Maire	Votes du Conseil Municipal
6238	Divers	2 000,00		
6251	Voyages et déplacements	1 800,00	1 800,00	
6257	Réceptions	3 800,00	1 000,00	
6261	Frais d'affranchissement	16 000,00	15 000,00	
6262	Frais de télécommunications	30 000,00	25 000,00	
627	Services bancaires	1 300,00	1 300,00	
6281	Concours divers (cotisations..	12 500,00	15 000,00	
6282	Frais de gardiennage (églises,	28 781,00	73 000,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	39 000,00	43 000,00	
62878	A d'autres organismes	20 000,00	20 000,00	
6288	Autres services extérieurs	5 000,00	5 000,00	
63512	Taxes foncières	14 500,00	15 802,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicu	500,00	276,00	
637	Autres impôts	16 000,00	8 300,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 860 455,00	1 756 357,00	1 756 357,00
6218	Autre personnel extérieur	4 217,00	34 040,00	
6331	Versement de transport	18 841,00	17 878,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	5 894,00	4 968,00	
6336	Cotisations au centre national	17 628,00	13 682,00	
64111	Rémunération principale	687 158,00	683 829,00	
64112	NBI, supplément familial de tr	27 544,00	22 473,00	
64118	Autres indemnités.	186 454,00	187 990,00	
64131	Rémunérations	263 791,00	187 992,00	
64136	Indemnités de préavis et de li	5 200,00		
64168	Autres emplois d'insertion	55 089,00	21 627,00	
6417	Rémunérations des apprentis		8 880,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	203 829,00	175 726,00	
6453	Cotisations aux caisses de ret	330 533,00	328 568,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	22 035,00	8 658,00	
6455	Cotisations pour assurance du	6 130,00	5 770,00	
6458	Cotisations aux autres organis	2 000,00	1 480,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	7 712,00	9 721,00	
6478	Autres charges sociales divers	400,00	1 259,00	
6488	Autres charges	16 000,00	41 816,00	
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion couran	647 443,00	743 690,40	743 690,40
6531	Indemnités	108 000,00	108 000,00	
6532	Frais de mission	1 000,00	1 000,00	
6533	Cotisations de retraite	4 300,00	4 500,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Maire	Votes du Conseil Municipal
6534	Cotisations de sécurité social	8 200,00	8 000,00	
6535	Formation	7 600,00	7 600,00	
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	3 000,00	
6553	Service d'incendie	147 905,00	143 761,00	
65541	Contrib fds compens charg terr	76 655,00	76 655,00	
657341	Communes membres du GFP	10 000,00	10 000,00	
657362	CCAS	105 000,00	100 000,00	
657364	A caractère industriel et comm	40 783,00	146 174,40	
6574	Subventions de fonctionnement	135 000,00	135 000,00	
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
TOTAL GESTION DES SERVICES		4 304 679,00	4 353 424,40	4 353 424,40
(a)=(011+012+014+65+656)				
66	Charges financières(b)	82 658,00	68 876,25	68 876,25
66111	Intérêts réglés à l'échéance	64 898,00	54 996,10	
66112	Intérêts - Rattachement des IC	17 760,00	13 880,15	
	Calcul du 66112 :			
	ICNE de l'exercice : 13880.15			
	ICNE de N-1 : 17759.26			
67	CH. exceptionnelles(c)	19 200,00	19 200,00	19 200,00
6713	Secours et dots	6 000,00	6 000,00	
6714	Bourses et prix	6 000,00	6 000,00	
673	Titres annulés	6 000,00	6 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles	1 200,00	1 200,00	
68	Dotations au provisions(d)			
	Autres(f)			
022	Dépenses imprévues(e)			
TOTAL DEPENSES REELLES a+b+c+d+e		4 406 537,00	4 441 500,65	4 441 500,65
023	Virement à la section d'investisse	295 860,00	1 371 634,01	1 371 634,01
042	Opér.d'ordre de transfert entre se	202 847,00	196 674,34	196 674,34
6811	Dotations aux amortissements d	202 847,00	196 674,34	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		498 707,00	1 568 308,35	1 568 308,35
043	Opér.d'ordre à l'int. de la sec. de fo			
	Autres			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		498 707,00	1 568 308,35	1 568 308,35
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONT. DE L'EXERCICE		4 905 244,00	6 009 809,00	6 009 809,00
+				
RESTES A REALISER N-1				

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Maire	Votes du Conseil Municipal
+				
002 RESULTAT REPORTE				
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONT.				6 009 809,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	13 880,15
Montant des ICNE de l'exercice N-1	17 759,26
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-3 879,11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Maire	Votes du Conseil Municipal
013	Atténuations de charges	10 000,00	15 000,00	15 000,00
6419	Remboursements sur rémunératio	10 000,00	15 000,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes.....	424 419,00	449 830,00	449 830,00
70311	Concession dans les cimetières	8 500,00	9 832,00	
70323	Redevance d'occupation du doma	3 000,00	3 284,00	
7062	Redevances et droits des servi	82 000,00	99 714,00	
70632	A caractère de loisirs	213 484,00	213 637,00	
70688	Autres prestations de services	60 000,00	64 578,00	
7078	Autres marchandises	48 435,00	48 435,00	
7083	Locations diverses (autres qu'		1 350,00	
70841	aux budgets annexes, régies mu	9 000,00	9 000,00	
73	Impôts et taxes	3 414 370,00	3 447 816,00	3 447 816,00
73111	Taxes foncières et habitation	1 751 167,00	1 791 740,00	
73211	Attribution de compensation	1 362 891,00	1 349 262,00	
73212	Dotation solidarité communaut	84 445,00	93 828,00	
73221	FNGIR	8 344,00	8 344,00	
73223	Fond ressour communale interco	93 827,00	85 584,00	
7351	Taxe sur la conso électricité	72 000,00	75 177,00	
7381	Taxe additionnelle aux droits	41 696,00	43 881,00	
74	Dotations et participations	990 596,00	1 026 886,00	1 026 886,00
7411	Dotation forfaitaire	474 830,00	463 502,00	
74121	Dotation de solidarité rurale	56 960,00	62 199,00	
744	FCTVA	4 481,00	21 361,00	
74718	Autres	15 000,00	14 312,00	
7473	Départements	6 651,00	2 665,00	
74741	Communes membres du gfp	3 000,00	2 934,00	
74751	GFP de rattachement	6 000,00	9 950,00	
7478	Autres organismes	311 000,00	331 560,00	
74834	État - Compensation au titre d	3 659,00	3 686,00	
74835	État - Compensation au titre d	109 015,00	114 717,00	
75	Autres produits de gestion courar	57 359,00	61 777,00	61 777,00
752	Revenus des immeubles	43 359,00	44 087,00	
7588	Produits divers de gestion	14 000,00	17 690,00	
TOTAL GESTION DES SERVICES		4 896 744,00	5 001 309,00	5 001 309,00
(a)=70+73+74+75+013				
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)	8 500,00	8 500,00	8 500,00
7713	Libéralités reçues	1 000,00	1 000,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Maire	Votes du Conseil Municipal
7714	Recouvrement sur créances admi	200,00	200,00	
7718	Autres produits exceptionnels	1 000,00	1 000,00	
773	Mandats annulés	1 300,00	1 300,00	
7788	Produits exceptionnels divers	5 000,00	5 000,00	
78	Reprises sur provisions (d)			
	Autres (e)			
	TOTAL REC.REELLES=a+b+c+d+e	4 905 244,00	5 009 809,00	5 009 809,00
042	Opér.d'ordre de transfert entre se			
043	Opé.d'ordre à l'int. de la sec. de fo			
	Autres			
	TOTAL RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL RECETTES DE FONCT.DE L'EXER	4 905 244,00	5 009 809,00	5 009 809,00
	=Total des opé.réelles et d'ordre			
	+			
	RESTES A REALISER N-1			
	+			
	002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			1 000 000,00
	=			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONT.			6 009 809,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Maire	Votes du Conseil Municipal
010	Stocks			
20	Immo.incorporelles(hors opératio	11 000,00	11 000,00	11 000,00
2031	Frais d'études	5 000,00	5 000,00	
2051	Concessions droits similaires	1 000,00	1 000,00	
2088	Autres immobilisations incorpo	5 000,00	5 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	46 000,00	272 456,08	272 456,08
204163	Communes		245 956,08	
2041412	Bâtiments et installations	11 000,00	10 000,00	
2041582	Bâtiments et installations		1 500,00	
20422	Bâtiments et installations	35 000,00	15 000,00	
21	Immo.corporelles(hors opérations	125 000,00	788 500,00	788 500,00
2111	Terrains nus	20 000,00	15 000,00	
21318	Autres bâtiments publics		312 000,00	
2135	Installations générales, agenc		211 500,00	
2138	Autres constructions			
21538	Autres réseaux		190 000,00	
2181	Installations générales, agenc		15 000,00	
2182	Matériel de transport	20 000,00	10 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel	15 000,00	15 000,00	
2184	Mobilier	10 000,00	10 000,00	
2188	Autres immobilisations corpore	60 000,00	10 000,00	
22	Immo. reçues en affectation			
23	Immo.en cours(hors opérations)	1 092 000,00	1 281 000,00	1 281 000,00
2313	Constructions	582 000,00		
2315	Installations, matériel et out	160 000,00	931 000,00	
238	Avances Immo.corporelles	350 000,00	350 000,00	
	Total des dépenses d'équipement	1 274 000,00	2 352 956,08	2 352 956,08
10	Dotations, fonds divers et réserve		500,00	500,00
10226	Taxe d'aménagement		500,00	
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	301 801,00	300 775,12	300 775,12
1641	Emprunts en euros	295 860,00	297 249,67	
165	Dépôts et cautionnement	5 941,00	3 525,45	
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Particip.et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financière			
	Autres			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	301 801,00	301 275,12	301 275,12

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Maire	Votes du Conseil Municipal
	Total dépenses opé.pour comptes de tier			
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 575 801,00	2 654 231,20	2 654 231,20
040	Opé.d'ordre transfert entre section			
	Reprises sur autofinancement ant			
	Charges transférées			
041	Opérations patrimoniales			
	Autres			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 575 801,00	2 654 231,20	2 654 231,20
	DE L'EXERCICE			
	+			
	RESTES A REALISER N-1			235 703,50
	+			
	001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF			54 929,63
	REPORTE OU ANTICIPE			
	=			
	TOTAL DEPENSES D'INVESTIS.CUMULE			2 944 864,33

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Maire	Votes du Conseil Municipal
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement	68 000,00		
1322	Régions	68 000,00		
16	Empr. et dettes assimil.(hors 165)	646 163,00	681 856,92	681 856,92
1641	Emprunts en euros	646 163,00	681 856,92	
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immo. reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement	714 163,00	681 856,92	681 856,92
10	Dotations, fonds divers et réserve	356 990,00	623 173,61	623 173,61
10222	F.C.T.V.A.	212 847,00	70 390,00	
10226	Taxe d'aménagement	144 143,00	175 531,00	
1068	Excédents de fonctionnement ca		377 252,61	
138	Autres subv.d'investis.transférées			
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 941,00	3 525,45	3 525,45
165	Dépôts et cautionnement	5 941,00	3 525,45	
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Particip.et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financière			
	Autres			
024	Produit des cessions d'immob.			
	Total des recettes financières	362 931,00	626 699,06	626 699,06
	Total recettes opé.pour comptes de tiers			
	TOTAL RECETTES REELLES	1 077 094,00	1 308 555,98	1 308 555,98
021	Virement de la sec. de fonctionne	295 860,00	1 371 634,01	1 371 634,01
040	Opé.d'ordre transfert entre section	202 847,00	196 674,34	196 674,34
28031	Frais d'études	3 168,00	5 396,90	
2804114	Voirie	500,00	500,00	
2804141	Bâtiments et installations	7 438,00	8 191,03	
2804148	Bâtiments et installations	618,00	618,00	
2804158	Bien mobilier, matériel, étude	1 740,00	1 740,05	
2804172	Bâtiments et installations	471,00	470,62	
2804182	Bâtiments et installations	987,00	987,37	
280422	Bâtiments et installations	16 711,00	15 987,64	
2804422	Bâtiments et installations	13 812,00	13 811,54	
28051	Concessions et droits similaire	1 987,00	3 000,00	
28088	Autres immobilisations incorpo	1 880,00	1 880,07	

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du Maire	Votes du Conseil Municipal
281318	Autres bâtiments publics	11 884,00	11 803,38	
281571	Matériel roulant	5 917,00	5 917,20	
28158	Autres installations, matériel	1 150,00	1 150,00	
28181	Installations générales, agenc	44 220,00	49 651,02	
28182	Matériel de transport	24 758,00	30 590,30	
28183	Matériel de bureau et matériel	8 887,00	10 102,24	
28184	Mobilier	36 235,00	22 930,76	
28188	Autres immobilisations corpore	20 484,00	11 946,22	
	Total prelev.de la sec.de fonctionn	498 707,00	1 568 308,35	1 568 308,35
041	Opérations patrimoniales			
	Autres			
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	498 707,00	1 568 308,35	1 568 308,35
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 575 801,00	2 876 864,33	2 876 864,33
	DE L'EXERCICE			
	+			
	RESTES A REALISER N-1			68 000,00
	+			
	001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF			
	REPORTE OU ANTICIPE			
	=			
	TOTAL RECETTES D'INVESTIS.CUMULE			2 944 864,33

VILLE DE LORETTE (NFC) - BP 2021

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B 3

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
Nature et objet de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date émission	Date 1er rembt	Nominal	Type taux intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périod. des remb.	Profil d'amort	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt
								Niveau de tx	Tx. actuarié					
TOTAL GENERAL					5 308 525,45									
163 Emprunts obligataire					0,00									
1631 Emprunts publics					0,00									
1632 Emprunts privés					0,00									
					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit					5 305 000,00									
					0,00									
1641 Emprunts en euros					5 305 000,00									
MIN190474EUR/019054	Credit local de Fra	08/11/2001		01/07/2002	305 000,00	V	(NÉANT)		4,45		T		NON	A1
MIN200165EUR	Credit local de Fra	08/07/2002		01/04/2003	600 000,00	F	(NÉANT)		5,14		T		NON	A1
00028864601	Caisses de crédit	20/03/2007		20/06/2007	400 000,00	F	(NÉANT)		3,94		T		NON	A1
3081133	Caisses d'Epargne	13/02/2009		25/06/2010	2 000 000,00	F	(NÉANT)		4,32		A		NON	A1
00001669207	Caisses de crédit	06/04/2018		15/07/2018	100 000,00	F	(NÉANT)		1,58		T		NON	A1
00001669201	Caisses de crédit	06/04/2018		15/07/2018	200 000,00	F	(NÉANT)		1,58		T		NON	A1
00001669198	Caisses de crédit	06/04/2018		15/07/2018	300 000,00	F	(NÉANT)		1,58		T		NON	A1
00001669194	Caisses de crédit	06/04/2018		15/07/2018	400 000,00	F	(NÉANT)		1,58		T		NON	A1
00001817290	Caisses de crédit	15/11/2018		15/02/2019	500 000,00	F	(NÉANT)		1,59		T		NON	A1
00001817295	Caisses de crédit	13/11/2018		15/02/2019	500 000,00	F	(NÉANT)		1,58		T		NON	A1
1643 Emprunts en devis					0,00									
					0,00									

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date émission	Date 1er rembt	Nominal	Type taux intérêt	Index	Taux initial			Devise	Périod. des remb.	Profil d'amort	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt
								Niveau de tx	Tx.	actuarie					
165 Dépôts et CAUTIONS DIVERS					3 525,45 3 525,45 0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00										
168 Autres emprunts et dettes assimilées															
1681 Autres emprunts					0,00										
1682 Bons.....					0,00										
1687 Autres dettes					0,00 0,00										

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature et objet de la dette	Couv- erture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couv	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résid- uelle	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de tx	Index	Nlv de taux	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus	
TOTAL GENERAL				2 469 668,47					300 775,12	54 996,10		13 880,15
163 Emprunts obligataire				0,00					0,00	0,00		0,00
1631 Emprunts publics				0,00					0,00	0,00		0,00
1632 Emprunts privés				0,00					0,00	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit				2 466 143,02					297 249,67	54 996,10		13 880,15
1641 Emprunts en euros				2 466 143,02					297 249,67	54 996,10		13 880,15
MIN190474EUR/019054	NON			22 875,00			(NÉANT)		15 250,00	0,00		0,00
MIN200165EUR	NON			67 500,00	1		(NÉANT)		30 000,00	2 930,87		487,11
00028864601	NON			37 295,55	1		(NÉANT)		29 836,48	1 028,61		8,16
3081133	NON			533 333,37	3		(NÉANT)		133 333,33	23 040,00		8 880,00
00001669207	NON			89 155,33	17		(NÉANT)		4 459,00	1 382,32		278,79
00001669201	NON			178 310,65	17		(NÉANT)		8 918,00	2 764,64		557,58
00001669198	NON			267 465,99	17		(NÉANT)		13 376,99	4 146,97		836,38
00001669194	NON			356 621,31	17		(NÉANT)		17 835,99	5 529,29		1 115,17
00001817290	NON			456 792,91	17		(NÉANT)		22 119,94	7 086,70		858,48
00001817295	NON			456 792,91	17		(NÉANT)		22 119,94	7 086,70		858,48
1643 Emprunts en devises				0,00					0,00	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Couv- erture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couv	Emprunts et dettes au 01/01/N							ICNE de l'exercice	
				Capital restant dû au 01/01/N	Durée résid- uelle	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de tx	Index	Niv de taux	Capital	Charges d'intérêt		Intérêts perçus
165 Dépôts et				3 525,45					3 525,45	0,00		0,00
CAUTIONS DIVERS				3 525,45					3 525,45	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00
167 Emprunts et dettes				0,00					0,00	0,00		0,00
assortis de conditions				0,00					0,00	0,00		0,00
particulières				0,00					0,00	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00
168 Autres emprunts et				0,00					0,00	0,00		0,00
dettes assimilées				0,00					0,00	0,00		0,00
1681 Autres emprunts				0,00					0,00	0,00		0,00
1682 Bons.....				0,00					0,00	0,00		0,00
1687 Autres dettes				0,00					0,00	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00

IV ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA DETTE

IV

A2.3 - Répartition des emprunts par structure de taux

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 01/01/N)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal	Type indice	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal	Taux maximal	Coût de sortie	Taux après couverture éventuelle	Capital restant dû au 01/01/N	Niveau du taux à la date de vote	Intérêts à payer de l'exercice	Intérêts perçus au cours de l'exercice	% par type de tx selon le cap restant dû
SALLE ECLUSE N°325	CFFL N°0190545	305 000,00	1	240						22 875,00	4,45			100,00
ECLUSE DIVERS N°327	CFFL N°MIN200165	600 000,00	1	246						67 500,00	5,14	2 930,87		100,00
AMENAG. RD88 N°330	CALHL N°28864601	400 000,00	1	180						37 295,55	3,94	1 028,61		100,00
PLACE 3EM M.N°331	CE N°3081133	2 000 000,00	1	180						533 333,37	4,32	23 040,00		100,00
DIVERS TRAVX 1669207	CALHL N°1669207	100 000,00	1	240						89 155,33	1,58	1 382,32		100,00
BNL EQUIP. N°1669198	CALHL N°1669198	300 000,00	1	240						267 465,99	1,58	4 146,97		100,00
CANAL ZAC. N°1669201	CALHL N°1669201	200 000,00	1	240						178 310,65	1,58	2 764,64		100,00
CENTRE TEC. N°1669194	CALHL N°1669194	400 000,00	1	240						356 621,31	1,58	5 529,29		100,00
ZAC COTE G.N°1817295	CALHL N°1817295	500 000,00	1	240						456 792,91	1,58	7 086,70		100,00
AMENAG. DIV. 1817290	CALHL N°1817290	500 000,00	1	240						456 792,91	1,58	7 086,70		100,00
TOTAL EMPRUNTS A TAUX F		5 305 000,00								2 466 143,02		54 996,10		
CAUTIONS DIVERS	CAUTIONS DIVERS	3 525,45								3 525,45				
Total général		5 308 525,45								2 469 668,47		54 996,10		

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.4 - Etat de répartition de l'encours

Structures	(1) Indices en euros	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents	Nb de produits	10,00				
	% de l'encours	100,00				
	Mt en euros	2 466 143,02				
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique).	Nb de produits					
	% de l'encours					
	Mt en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb de produits					
	% de l'encours					
	Mt en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nb de produits					
	% de l'encours					
	Mt en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb de produits					
	% de l'encours					
	Mt en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb de produits					
	% de l'encours					
	Mt en euros					
(F) Autres types de structures	Nb de produits					
	% de l'encours					
	Mt en euros					

IV - ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.6 DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts	Capital
RD 888 ZONE 6 (330)	400 000,00	37 295,55	30 865,09	1 028,61	29 836,48
DIVERS TRAVX (1669207)	100 000,00	89 155,33	5 841,32	1 382,32	4 459,00
BNL EQUIPEMENTS (1669198)	300 000,00	267 465,99	17 523,96	4 146,97	13 376,99
CANAL ZACHARIE (1669201)	200 000,00	178 310,65	11 682,64	2 764,64	8 918,00
CENTRE TECHN (1669194)	400 000,00	356 621,31	23 365,28	5 529,29	17 835,99
ZAC COTE GRANGER (1817295)	500 000,00	456 792,91	29 206,64	7 086,70	22 119,94
AMENAGEMENTS DIV (1817290)	500 000,00	456 792,91	29 206,64	7 086,70	22 119,94
CREDIT AGRICOLE LHL	2 400 000,00	1 842 434,65	147 691,57	29 025,23	118 666,34
ECLUSE (325)	305 000,00	22 875,00	15 250,00		15 250,00
DIVERS ECLUSE (327)	600 000,00	67 500,00	32 930,87	2 930,87	30 000,00
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEI	905 000,00	90 375,00	48 180,87	2 930,87	45 250,00
PLACE 3EM MILL.(331)	2 000 000,00	533 333,37	156 373,33	23 040,00	133 333,33
CAISSE D'EPARGNE	2 000 000,00	533 333,37	156 373,33	23 040,00	133 333,33
TOUT CONFONDU	5 305 000,00	2 466 143,02	352 245,77	54 996,10	297 249,67

IV - ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.7 AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
CAUTION MR FEKARCHA MAYOUF	40,00	40,00	
CAUTION MR HAMZA-CHERIF HASSAN	40,00	40,00	
CAUTION CLUB DU CHIEN LORETTOIS	300,00	300,00	
CAUTION DIRECTION EHPAD (élevateur PMR)	90,00	90,00	
CAUTION MME BRAZ (élevateur PMR)	30,00	30,00	
CAUTION FORMICA SANTO	360,45	360,45	
CAUTION PAYARD JULIE	40,00	40,00	
CAUTION DIAZ CHRISTOPHE/LAURA	40,00	40,00	
CAUTION RUELLE ALICE	45,00	45,00	
CAUTION CATHERIN DOMINIQUE	40,00	40,00	
DIVERS	2 500,00	2 500,00	
TOTAL CAUTIONNEMENTS	3 525,45	3 525,45	

IV- ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	DELIBERATION DU
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 7 622 €	06/12/2011
	Biens ou catégories de biens amortis :	
	Durée :	
Linéaire	- immobilisations incorporelles 2 ans	06/12/2011
	- mobilier 10 ans	06/12/2011
	- mobilier urbain 10 ans	06/12/2011
	- matériels de bureau électrique ou électronique 5 ans	06/12/2011
	- matériels informatique 2 ans	06/12/2011
	- véhicules 5 ans	06/12/2011
	- équipements sportifs 10 ans	06/12/2011
	- installation et appareils de chauffage 10 ans	06/12/2011
	- matériels classiques 10 ans	06/12/2011
	- appareil de levage 20 ans	06/12/2011
	-équipements de cuisine 10 ans	06/12/2011
	-autre agencement et aménagements de terrains 20 ans	06/12/2011
	- agencements et aménagements de bâtiments, 15 ans	06/12/2011
	- immeuble de rapport 30 ans	06/12/2011
	- MVS 20 ans	23/10/2000
	- Subventions versées à des personnes de droit privé (biens matériel et études) 5 ans	22/02/2016
	- Subventions d'équipements versées à des personnes de droit privé ou public (biens immobiliers, ou des installations) 30 ans	22/02/2016
	-Subventions versés pour des projets d'intérêt national 30 ans	24/01/2012
	Subventions pour les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune des catégories précitées 5 ans	22/02/2016

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
DEPENSES FINANCIERES TOTALES = A+B+C+D		301 275,12	301 275,12
HORS CHARGES TRANSFEREES = A+B+C		301 275,12	301 275,12
16	Empr. et dettes assi. hors 16449 et 166(A)	300 775,12	300 775,12
1641	Emprunts en euros	297 249,67	297 249,67
165	Dépôts et cautionnement	3 525,45	3 525,45
Autres dépenses financières (sous-total) (B)		500,00	500,00
10	Reversement de dotations	500,00	500,00
13	Remboursement de subventions		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Autres		
020	Dépenses imprévues		
Transferts entre sections = C+D			
Reprises / Autofinancement antérieur (C)			
10	Dotations fonds divers et réserves		
139	Subv. d'invest. reprises au c/résultat		
15	Sur provisions pour risques et charges		
19	Sur provisions pour dépréciation		
Charges transférées D=E+F+G			
2...	Travaux en régie (E)		
481	Charges à répartir sur plusieurs exer. (F)		
	Stocks(G)		

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL
Dépenses à couvrir par des ressources propres	301 275,12	235 703,50	54 929,63	356 204,75

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
RECETTES (RESSOURCES PROPRES)		1 814 229,35	1 814 229,35
= a+b+c+d			
	Ressources propres ext. (a)	245 921,00	245 921,00
10222	F.C.T.V.A.	70 390,00	70 390,00
10226	Taxe d'aménagement	175 531,00	175 531,00
	Autres rec. financières (b)		
138	Autres subv.d'invest.non transf.		
27	Autres immobilisations financières		
024	Produits des cessions		
	Autre		
	Transf. entre sections (c)	196 674,34	196 674,34
15	Prov. pour risques et charges		
28031	Frais d'études	5 396,90	5 396,90
2804114	Voirie	500,00	500,00
28041412	Bâtiments et installations	8 191,03	8 191,03
28041482	Bâtiments et installations	618,00	618,00
28041581	Bien mobilier, matériel, étude	1 740,05	1 740,05
2804172	Bâtiments et installations	470,62	470,62
2804182	Bâtiments et installations	987,37	987,37
280422	Bâtiments et installations	15 987,64	15 987,64
2804422	Bâtiments et installations	13 811,54	13 811,54
28051	Concessions et droits similaire	3 000,00	3 000,00
28088	Autres immobilisations incorpo	1 880,07	1 880,07
281318	Autres bâtiments publics	11 803,38	11 803,38
281571	Matériel roulant	5 917,20	5 917,20
28158	Autres installations, matériel	1 150,00	1 150,00
28181	Installations générales, agenc	49 651,02	49 651,02
28182	Matériel de transport	30 590,30	30 590,30
28183	Matériel de bureau et matériel	10 102,24	10 102,24
28184	Mobilier	22 930,76	22 930,76
28188	Autres immobilisations corpore	11 946,22	11 946,22
.9	Prov. pour dépréciation		
481	Amort. des charges à étaler		
021	Vir.de la sect.de fonct.(d)	1 371 634,01	1 371 634,01

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en recettes de l'exercice	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL
Total ressources propres disponibles	1 814 229,35	68 000,00	0,00	377 252,61	2 191 481,96

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	356 204,75
Recettes propres disponibles	2 191 481,96
Solde	1 835 277,21

IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES

VILLE DE LORETTE (NFC) - BP 2021

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux Initial			Taux à la date du vote du budget			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Tx	Index	Taux actuariel	Tx	Index	Taux actuariel			Intérêts	Capital
Totaux généraux					3 931 124,09	1 570 147,48											22 783,15	172 846,96
HMF N°163 Ctt1265	1997	C	EMPRUNT	CDC - TAUX 45% de	219 526,59	61 618,88	32 an(s)	A			1,55			1,55			801,05	8 198,27
HMF N°164 Ctt1265	1998	C	27 LOG.PLACE E.B	CDC-TAUX 45% de	670 132,03	348 594,91	37 an(s)	A			2,05			2,30			5 228,92	22 562,22
HMF N°901 Ctt1265	1983	C	114 RUE J.JAURES	CDC-TAUX 46% de	53 258,13	34 128,43	37 an(s)	A			2,05			2,30			597,25	1 629,46
HMF N°902 Ctt1265	2000	C	AMELIORATION LO	CDC-TAUX 46% de	14 554,76	6 908,10	32 an(s)	A			1,55			1,80			89,81	594,45
HMF N°1443 Ctt126	2005	C	2 LGTS/24 9 RUE A	CDC-TAUX 100%	96 280,76	26 239,51	21 an(s)	A			1,27			1,52			333,24	4 429,59
HMF N°1444 Ctt126	2005	C	21 LGT SUR 24 9 R	CDC-TAUX 100%	1 000 198,11	272 641,68	21 an(s)	A			1,27			1,52			3 462,55	46 025,71
HMF N°1445 Ctt126	2005	C	1 LGTS/24 9 RUE A	CDC-TAUX 100%	47 885,81	12 998,57	21 an(s)	A			1,27			1,52			165,08	2 194,34
HMF N°1616 Ctt108	2005	C	31 RUE J.JAURES	CDC-TAUX 39% de	394 613,12	84 486,32	20 an(s)	A			2,05			2,05			1 267,29	20 652,24
HMF N°1666 Ctt126	2006	C	Réam.emprunts 152	DC - TAUX 100%	194 050,31	103 761,87	25 an(s)	A			2,05			2,30			1 556,42	8 746,49
HMF N°1695 Ctt126	2006	C	DURAFOR/BROSS	CDC-TAUX 100%	1 240 843,47	618 769,21	25 an(s)	A			2,05			2,05			9 281,54	57 814,19

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION				IV
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N				C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE - 2		15,00	0,00	15,00	10,00	0,00	10,00
FILIERE ADMINISTRATIVE - 2		0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Général des Services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur territorial	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent Administratif Principal de 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
TECHNIQUE - 3		19,00	4,00	23,00	16,00	0,00	16,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Supérieur Chef	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de Maîtrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique	C	10,00	0,00	10,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique	C	0,00	4,00	4,00	2,00	0,00	2,00
SOCIALE - 4		5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00
Agent spécialisé Principal 1ère classe des Ec.Mat.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION				IV
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N				C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent spécialisé Principal 2ème classe des Ec.Mat.	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Agent Spécialisé des écoles maternelles	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
MEDICO-SOCIALE - 5		1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Infirmière de classe normale	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur Jeunes enfants	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CULTURELLE - 8		1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conserv.Patrimoine Principal 2ème Cla	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du Patrimoine	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATION - 9		8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint d'animation Principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'Animation	C	7,00	0,00	7,00	7,00	0,00	7,00
POLICE MUNICIPALE - 10		5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Brigadier chef Principal	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Gardien de police	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)		54,00	7,00	61,00	37,00	0,00	37,00
POUR MEMOIRE SITUATION AU 1/1/N-1		52,00	0,00	52,00	34,00	0,00	34,00
POUR MEMOIRE SITUATION AU 1/1/N-1		0,00	7,00	7,00	4,00	0,00	4,00

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		IV
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B, C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanent à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8*6/12)
Emplois non cités : exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Animateur pour le BNL	B	ANIM	449		3-b	CDD
Collaborateur de cabinet	B	ADM	465		A ()	VACATAIRE
Adjoint Technique Contractuel Ecoles primaire	C	TECH	354		3-1	CDD
Adjoint Technique Contractuel Ecoles primaire	C	TECH	354		3-1	CDD
Adjoint Technique Contractuel Ecoles primaire	C	TECH	354		3-a	CDD
Adjoint Technique Contractuel Ecole maternel	C	TECH	354		3-a	CDD
Adjoint Technique Contractuel Animation	C	TECH	354		3-b	CDD
Adjoint Animation	C	ANIM	354		3-b	CDD
Adjoint Animation	C	ANIM	354		3-b	CDD
Adjoint Animation	C	ANIM	354		3-b	CDD
Adjoint Animation	C	ANIM	354		3-b	CDD
Adjoint Animation	C	ANIM	354		3-b	CDD
Adjoint Animation	C	ANIM	354		3-b	CDD
Adjoint Animation	C	ANIM	354		3-b	CDD
Adjoint Animation	C	ANIM		11 364,00	A (APPRENTI)	CONTRAT DE DROIT PRIVE
Adjoint Animation - Surveillant Etudes		ANIM	354		3-a	CDD
Adjoint Animation - Surveillant études		ANIM	354		3-a	CDD
Adjoint Animation - Surveillant Etudes		ANIM	354		3-a	CDD
Adjoint Animation - Surveillant études		ANIM	354		3-a	CDD
Adjoint Animation - Surveillant études		ANIM	354		3-a	CDD

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
 TECH : Technique et informatique dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social (dont aide sociale)
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel (dont enseignement)
 ANIM : Animation
 PM : Police
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1er alinéa : *accroissement temporaire d'activité*

3-b : article 3, 2ème alinéa : *accroissement saisonnier d'activité*

3-1 : *remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible*

3-2 : *vacance temporaire d'un emploi*

3-3-1 : *absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes*

3-3-2 : *emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient*

3-3-3 : *emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil*

3-3-4 : *emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %*

3-3-5 : *emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public*

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : *contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel*

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47 *recrutements directs sur emploi fonctionnels*

110 : article 110 *collaborateurs de groupes de cabinets*

110-1 : *collaborateurs de groupes d'élus*

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondements des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondements des articles 3, 110 et 110-1

VILLE DE LORETTE (NFC) - BP 2021

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE	C3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de financement	Mt. de financement
Syndicat Intercommunal GIER DORLAY	05/01/1957	(en %) Sans fiscalité propre	50,00
Syndicat Intercom.d'Assainissement Moyenne Vallée	10/02/1976	Communauté Urbaine SEM	
Syndicat Mixte du Parc Naturel & Régional du Pilat	25/08/1980	Communauté Urbaine SEM	
Métropole St Etienne Métropole	01/01/2003	CVAE + CFE	

VILLE DE LORETTE (NFC) - BP 2021

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date délibération	Nature de l'activité	TVA
CCAS	CAISSE CENTRALE D'ACTIVITES SOCI	29/01/1855	N°1 29/01/1855	SPA	NON

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date délibération	SIRET	Nature de l'activité	TVA
ETS LORETTOIS	BUDGET ETABLISSEMENTS LORETTOIS	05/12/2011	DCM 2011-12-93	21420123800083	SPIC	OUI

VILLE DE LORETTE (NFC) - BP 2021

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date délibération	Nature de l'activité	TVA
-------------------------------------	--	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	------------



IV - ANNEXE
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SERVICE ET DES BUDGETS ANNEXES

I- BUDGET PRINCIPAL

Section	Prévisions	Report résultat N 1	RAR N-1	TOTAL
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 654 231,20	54929,63	235 703,50	2944864,33
RECETTES	2 876 864,33	0,00	68 000,00	2944864,33
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 009 809,00	0,00	0,00	6009809,00
RECETTES	5 009 809,00	1000000,00	0,00	6009809,00

II - BUDGETS ANNEXES**ETS LORETTOIS**

Section	Prévisions	Report résultat N 1	RAR N-1	TOTAL
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	559 747,69	98117,57	166 724,38	824589,64
RECETTES	648 932,74	0,00	175 656,90	824589,64
EXPLOITATION				
DEPENSES	209 291,97	26610,43	0,00	235902,40
RECETTES	235 902,40	0,00	0,00	235902,40

**PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL
ET DES BUDGETS ANNEXES**

Section	Prévisions	Report résultat N 1	RAR N-1	TOTAL
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 213 978,89	153 047,20	402 427,88	3769453,97
RECETTES	3 525 797,07	0,00	243 656,90	3769453,97
EXPLOITATION				
DEPENSES	6 219 100,97	26 610,43	0,00	6245711,40
RECETTES	5 245 711,40	1 000 000,00	0,00	6245711,40

2021-04-23- REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020- BUDGET DES ETABLISSEMENTS LORETTOIS

Monsieur le Maire vous précise que les comptes du budget des établissements loretois de la commune de l'exercice 2020, présentent au 1^{er} janvier 2021 :

☞ un déficit du résultat de fonctionnement de :	26 610, 43 €
☞ un déficit du résultat d'investissement de :	98 117, 57 €

Le besoin de financement est de 89 185, 05 € (solde d'exécution corrigé des restes à réaliser)

Monsieur le Maire vous propose donc de reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2020 du budget principal et de les affecter de la manière suivante :

☞ en dépenses au compte D 002, la somme de :	26 610, 43 €
☞ en dépenses au compte D001, la somme de :	98 117, 57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR ; M. Julien LEQUEUX.

2021-04-24- BUDGET DES ETABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire vous présente le budget primitif de l'exercice 2021, du budget des Etablissements Loretois, qui s'équilibre :

⇒ En section de fonctionnement à la somme de :	235 902, 40 €
⇒ En section d'investissement à la somme de :	824 589, 64 €

Il vous propose de le voter au niveau du chapitre. Il vous demande de le mandater, lui ou l'un des adjoints, pour en assurer l'exécution.

MME GASSA Amelle demande quelles sont les autres constructions sur la rue Jean Jaurès. Les montants ne correspondent pas entre eux et elle demande qui s'occupe du marché de la boulangerie.

MME ORIOL Eveline explique que les 166 000 euros correspondent à un reste à réaliser des travaux de la Boulangerie. La société qui réalise les travaux est la société APPA.

MME GASSA Amelle relève qu'il s'agit de la société d'un conseiller municipal.

M. LEQUEUX Julien note que les charges de la Maison de Santé Pluridisciplinaire sont incluses à compter de l'été 2021. Est-ce qu'un montant spécifique a été affecté ? Sur quelle base ont-elles été calculées ? Il relève des frais d'affranchissement de 15 000 Euros. Lorette est la seule commune dont les frais augmentent. Quelle en est l'utilisation ? Est-ce pour la diffusion du Kiosque en dehors de la commune ? Il constate que les frais de gardiennage ont augmenté

de 60%. Enfin, il demande si l'emprunt de la Maison de Santé Pluridisciplinaire avait été prévu et note que les subventions sont moins importantes que prévues.

MME ORIOL Eveline explique que pour le calcul des charges de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, ont été impliqués des professionnels de santé (futurs locataires), des agences consultées, ainsi que la Forézienne de Promotion, afin de fixer un prix au m² qui s'appliquera sur les parties communes. L'investissement total pour la MSP est de 800 000 euros HT environ, dont la moitié de subventions. La subvention du Département de la Loire est attendue (150 000 €) et n'a pas encore de fait pu être inscrite au budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR ; M. Julien LEQUEUX.



Mairie de Lorette

ETABLISSEMENTS LORETTOIS

BUDGET PRIMITIF 2021

Département de la Loire
Perception de la Vallée du Gier

TVA : FR 66 21420138
SIREN : 214 201 238
APE : 6820B
SIRET : 214 201 238 00083

SIEGE : Place du 3^{ème} Millénaire, 42420 LORETTE
Tél : 04 77 73 30 44
Fax : 04 77 73 40 33

SOMMAIRE

PAGE	CONTENU		
	I - Informations générales		
3	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
4	B - Modalités de vote du budget		
	II - Présentation générale du budget		
5	A1 - Vue d'ensemble - Sections		
6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
8	B1 - Balance du budget - dépenses		
9	B2 - Balance du budget - recettes		
	III - Vote du budget		
10/11	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
12	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
13/14	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
15/16	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
17	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES	Jointes	Sans objet
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction		X
	A2.1 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
18/21	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
22	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
23	A2.4 - Etat de la dette - Répartition de l'encours	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Contrats de couverture du risque financier		X
24	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
25	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
26	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
27	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
28	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement		X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonct.		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Invest.		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour compte de tiers		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement affectés		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement affectés		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1 - Etat du personnel		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
29	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune	X	
30	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
31	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
32	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
	D - Décision en matière des taux - Arrêté et signatures		
	D1-Décisions en matière de taux de contributions directes		X
33	D2-Arrêté et signatures	X	
34	Présentation Approuvée	X	

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP 2021

42123009	BUDGET ETABLISSEMENT LORETTOIS	BP 2021
----------	--------------------------------	---------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES , FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (col. h du recensement INSEE)	4 741,00
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	9,00
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : SAINT ETIENNE METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab pour la commune (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
4 744 299,0000	5 185 846,0000	1 093,8296	879,5769	960,1601

	Informations financières - ratios	Valeurs	Moy. natio. de la strate

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP 2021

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau CHAPITRE pour la section de fonctionnement;
 - au niveau CHAPITRE pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : NEANT

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

NEANT

- III - Les provisions sont :

SEMI-BUDGETAIRES

- IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

- V - Le budget a été voté :

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT
VOTE		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	209 291,97	235 902,40
+	+	+
R E P O R T S		
RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	26 610,43	
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	235 902,40	235 902,40

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE		
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (Y compris le compte 1068)	559 747,69	648 932,74
+	+	+
R E P O R T S		
RESTE A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	166 724,38	175 656,90
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	98 117,57	
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	824 589,64	824 589,64

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	1 060 492,04	1 060 492,04
------------------------	--------------	--------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	58 650,00		51 443,00	51 443,00	51 443,00
012	Charges de personnel et frais a	9 000,00		9 000,00	9 000,00	9 000,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.					
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		67 650,00		60 443,00	60 443,00	60 443,00
66	Charges financières	10 178,00		9 247,71	9 247,71	9 247,71
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
	Autres					
Total des dépenses réelles de fonctionn		78 828,00		70 690,71	70 690,71	70 690,71
023	Virement sect. d'inv.	25 333,00		128 454,99	128 454,99	128 454,99
042	Op.d'ordre de transfert entre sec	9 742,00		10 146,27	10 146,27	10 146,27
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des dépenses d'ordre de fonctionn		35 075,00		138 601,26	138 601,26	138 601,26
TOTAL		113 903,00		209 291,97	209 291,97	209 291,97
D 002	RESULTAT REPORTE OU ANT				26 610,43	26 610,43
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE					235 902,40	235 902,40
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, participations	40 783,00		146 174,40	146 174,40	146 174,40
75	Autres prod. de ges. cour.	73 120,00		89 728,00	89 728,00	89 728,00
Total des recettes de gestion courante		113 903,00		235 902,40	235 902,40	235 902,40
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions					
	Autres					
Total des recettes réelles de fonctionnem		113 903,00		235 902,40	235 902,40	235 902,40
042	Op.d'ordre de transfert entre sec					
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonc					
Total des recettes d'ordre de fonctionnem						
TOTAL		113 903,00		235 902,40	235 902,40	235 902,40
R 002	RESULTAT REPORTE OU ANT					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNE					235 902,40	235 902,40

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	138 601,26	: pour information
---	------------	--------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote	Total (=RAR+vote)
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	893 744,00		519 264,00	519 264,00	519 264,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	298 895,00	166 724,38			166 724,38
	Total des opérations d'équipement					
Total des dépenses d'équipement		1 192 639,00	166 724,38	519 264,00	519 264,00	685 988,38
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	34 589,00		40 483,69	40 483,69	40 483,69
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financières					
020	Dépenses imprévues					
Total des dépenses financières		34 589,00		40 483,69	40 483,69	40 483,69
45...1	Tot. opé. pour cpte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		1 227 228,00	166 724,38	559 747,69	559 747,69	726 472,07
040	Op.d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
Total des dépenses d'ordre d'investissement						
TOTAL		1 227 228,00	166 724,38	559 747,69	559 747,69	726 472,07
D001 SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.					98 117,57	98 117,57
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			166 724,38		657 865,26	824 589,64
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement		175 656,90	245 956,08	245 956,08	421 612,98
16	Emprunts dettes assim.(hors 16)	1 182 897,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
20	Immobilisations incorporelles					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
Total des recettes d'équipement		1 182 897,00	175 656,90	495 956,08	495 956,08	671 612,98
10	Dotations, fonds divers et réserves					
1068	Excédents de fonct. capitalisés					
138	Autres subv.d'invest.non transf					
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 256,00		14 375,40	14 375,40	14 375,40
18	Compte de liaison : affectation					
26	Particip. créances rattachées à d					
27	Autres Immobilisations financières					
024	Produits des cessions					
Total des recettes financières		9 256,00		14 375,40	14 375,40	14 375,40
45...2	Tot. opé. pour cpte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		1 192 153,00	175 656,90	510 331,48	510 331,48	685 988,38
021	Virement de la section de fonction	25 333,00		128 454,99	128 454,99	128 454,99
040	Op.d'ordre de transfert entre sections	9 742,00		10 146,27	10 146,27	10 146,27
041	Opérations patrimoniales					
Total des recettes d'ordre d'investissement		35 075,00		138 601,26	138 601,26	138 601,26
TOTAL		1 227 228,00	175 656,90	648 932,74	648 932,74	824 589,64
R001 SOLDE POSITIF REP. OU ANT.						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			175 656,90		648 932,74	824 589,64

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE
PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

138 601,26

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	51 443,00		51 443,00
012	Charges de personnel et assim	9 000,00		9 000,00
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variation des stocks			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonct. groupes d'élus			
66	Charges financières	9 247,71		9 247,71
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00
68	Dot. aux amort. et provisions		10 146,27	10 146,27
71	Production stockée(ou déstockage)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement		128 454,99	128 454,99
	Autres			
Dépenses de fonctionnement - Total		70 690,71	138 601,26	209 291,97

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 26 610,43

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 235 902,40

Sample

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Rembt. d'emprts (sf 1688 non budg.)	40 483,69		40 483,69
18	Compte de liaison :affectation			
	Total des opérations d'équipement			
198	Neutral. amort. subv. équip. versées			
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	519 264,00		519 264,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	166 724,38		166 724,38
26	Particip. et créances rattac.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immob.(reprises)			
29	Provis.pour dépréciation des immob.			
39	Provis.dépréciation stocks et en-cours			
45X-1	Op. pour compte de tiers			
481	Ch.à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers			
59	Provis.pour dépréc. cptes financiers			
3...	Stocks			
	Dépense imprévues			
020	Autres			
Dépenses d'investissement - Total		726 472,07		726 472,07

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 98 117,57

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 824 589,64

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks			
70	Prod.des services,du domaine et ve			
71	Production stockée(ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	146 174,40		146 174,40
75	Autres produits de gestion courante	89 728,00		89 728,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortiss.et provisions			
79	Transferts de charges			
	Autres			
Recettes de fonctionnement - Total		235 902,40		235 902,40

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 235 902,40

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement	421 612,98		421 612,98
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emp.dettes assimil.(sf 1688 non bud)	264 375,40		264 375,40
18	Compte de liaison :affectation			
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattac.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		10 146,27	10 146,27
29	Provis.pour dépréciation des immob.			
39	Provis.dépréciation stocks et en-cours			
45X-2	Op. pour compte de tiers			
481	Ch.à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers			
59	Provis.pour dépréc. cptes financiers			
3...	Stocks			
021	Virt.de la sect.de fonctionnement		128 454,99	128 454,99
024	Produits des cessions d'immob.			
	Autres			
Recettes d'investissement - Total		685 988,38	138 601,26	824 589,64

001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

AFFECTATION AU COMPTE 1068

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 824 589,64

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal
011	Charges à caractère général	58 650,00	51 443,00	51 443,00
60611	Eau et assainissement		700,00	
60612	Énergie - Électricité	1 000,00	1 500,00	
60622	Carburants	1 000,00	250,00	
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00	500,00	
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	1 000,00	
6132	Locations immobilières	6 000,00	6 000,00	
614	Charges locatives	12 000,00	10 000,00	
615221	Bâtiments publics	7 000,00	1 000,00	
615228	Autres bâtiments	500,00		
61558	Autres biens mobiliers		500,00	
6156	Maintenance	2 000,00	2 000,00	
6161	Multirisques	1 800,00	1 000,00	
6226	Honoraires	5 000,00	3 000,00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	1 000,00	
6231	Annonces et insertions	1 200,00	1 200,00	
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	1 000,00	
6262	Frais de télécommunications	500,00	500,00	
6282	Frais de gardiennage (églises,	150,00	500,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux		3 793,00	
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	1 000,00	
63512	Taxes foncières	16 000,00	15 000,00	
012	Charges de personnel	9 000,00	9 000,00	9 000,00
	et frais assimilés			
6215	Personnel affecté par la commune	9 000,00	9 000,00	
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement			
	des groupes d'élus			
TOTAL GESTION DES SERVICES		67 650,00	60 443,00	60 443,00
(a)=(011+012+014+65+656)				
66	Charges financières(b)	10 178,00	9 247,71	9 247,71
66111	Intérêts réglés à l'échéance	8 705,00	7 928,47	
66112	Intérêts - Rattachement des IC	1 473,00	1 319,24	
	Calcul du 66112 :			
	ICNE de l'exercice : 1319.24			
	ICNE de N-1 : 1472.65			
67	CH. exceptionnelles(c)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés	1 000,00	1 000,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal
68	Dotations au provisions(d)			
	Autres(f)			
022	Dépenses imprévues(e)			
TOTAL DEPENSES REELLES a+b+c+d+e		78 828,00	70 690,71	70 690,71
023	Virement à la section d'investisse	25 333,00	128 454,99	128 454,99
042	Opér.d'ordre de transfert entre se	9 742,00	10 146,27	10 146,27
6811	Dotations aux amortissements d	9 742,00	10 146,27	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT		35 075,00	138 601,26	138 601,26
DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT				
043	Opé.d'ordre à l'int. de la sec. de fo			
	Autres			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		35 075,00	138 601,26	138 601,26
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONT.		113 903,00	209 291,97	209 291,97
DE L'EXERCICE				
+				
RESTES A REALISER N-1				
+				
002 RESULTAT REPORTE				26 610,43
=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONT.				235 902,40

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	1 319,24
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 472,65
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-153,41

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal
013	Atténuations de charges			
70	Produits des services, du domaine et ventes.....			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	40 783,00	146 174,40	146 174,40
74741	Communes membres du gfp	40 783,00	146 174,40	
75	Autres produits de gestion courante	73 120,00	89 728,00	89 728,00
752	Revenus des immeubles	72 150,00	82 653,00	
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION	970,00	7 075,00	
TOTAL GESTION DES SERVICES		113 903,00	235 902,40	235 902,40
(a)=70+73+74+75+013				
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions (d)			
	Autres (e)			
	TOTAL REC.REELLES=a+b+c+d+e	113 903,00	235 902,40	235 902,40
042	Opér.d'ordre de transfert entre services			
043	Opér.d'ordre à l'int. de la sec. de fonctionnement			
	Autres			
	TOTAL RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL RECETTES DE FONCT.DE L'EXERCICE	113 903,00	235 902,40	235 902,40
	=Total des opé.réelles et d'ordre			
	+			
	RESTES A REALISER N-1			
	+			
	002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
	=			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONT.			235 902,40

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal
010	Stocks			
20	Immo.Incorporelles(hors opératio			
204	Subventions d'équipement versée			
21	Immo.corporelles(hors opérations	893 744,00	519 264,00	519 264,00
2115	Terrains bâtis	823 744,00		
2132	Immeubles de rapport		487 764,00	
2138	Autres constructions	60 000,00	30 000,00	
2181	Installations générales, agenc		1 500,00	
2184	Mobilier	10 000,00		
22	Immo. reçues en affectation			
23	Immo.en cours(hors opérations)	298 895,00		
2313	Constructions	298 895,00		
	Total des dépenses d'équipement	1 192 639,00	519 264,00	519 264,00
10	Dotations, fonds divers et réserve			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	34 589,00	40 483,69	40 483,69
1641	Emprunts en euros	25 333,00	26 108,29	
165	Dépôts et cautionnement	9 256,00	14 375,40	
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Particip.et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financière			
	Autres			
020	Dépenses imprévues			
	Total des dépenses financières	34 589,00	40 483,69	40 483,69
	Total dépenses opé.pour comptes de tier			
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 227 228,00	559 747,69	559 747,69
040	Opé.d'ordre transfert entre section			
	Reprises sur autofinancement ant			
	Charges transférées			
041	Opérations patrimoniales			
	Autres			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 227 228,00	559 747,69	559 747,69
	DE L'EXERCICE			
	+			
	RESTES A REALISER N-1			166 724,38
	+			
	001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF			98 117,57
	REPORTE OU ANTICIPE			

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal
=				
TOTAL DEPENSES D'INVESTIS.CUMULE				824 589,64

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES				B2
Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement		245 956,08	245 956,08
1314	Communes		245 956,08	
1321	État et établissements nationa			
1322	Régions			
16	Empr. et dettes assimil.(hors 165)	1 182 897,00	250 000,00	250 000,00
1641	Emprunts en euros	1 182 897,00	250 000,00	
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immo. reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement	1 182 897,00	495 956,08	495 956,08
10	Dotations, fonds divers et réserves			
138	Autres subv.d'investis.transférées			
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 256,00	14 375,40	14 375,40
165	Dépôts et cautionnement	9 256,00	14 375,40	
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Particip.et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
	Autres			
024	Produit des cessions d'immob.			
	Total des recettes financières	9 256,00	14 375,40	14 375,40
	Total recettes opé.pour comptes de tiers			
	TOTAL RECETTES REELLES	1 192 153,00	510 331,48	510 331,48
040	Opé.d'ordre transfert entre sections	9 742,00	10 146,27	10 146,27
021	Virement de la sec. de fonctionnement	25 333,00	128 454,99	128 454,99
28088	Autres immobilisations incorpo	1 231,00	1 230,43	
28132	Immeubles de rapport	5 215,00	5 314,81	
28181	Installations générales, agenc	633,00	938,33	
28188	Autres immobilisations corpore	2 663,00	2 662,70	
	Total prelev.de la sec.de fonctionn	35 075,00	138 601,26	138 601,26
041	Opérations patrimoniales			
	Autres			
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	35 075,00	138 601,26	138 601,26
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 227 228,00	648 932,74	648 932,74
	DE L'EXERCICE			
	+			
	RESTES A REALISER N-1			175 656,90

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Art	Libellé	Pour mémoire, budget précédent	Propositions nouvelles du maire	Votes du conseil municipal
+				
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF			
	REPORTE OU ANTICIPE			
=				
	TOTAL RECETTES D'INVESTIS.CUMULE			824 589,64

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP 2021

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B 3

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission	Date 1er rembt	Nominal	Type taux intérêt	Index	Taux Initial		Devise	Périod. des remb.	Profil d'amort	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt
								Niveau de tx	Tx. actuarié					
168 Autres emprunts et dettes assimilées					0,00									
1681 Autres emprunts					0,00									
1682 Bons.....					0,00									
1687 Autres dettes					0,00									

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Emprunts et dettes au 01/01/N												
Nature et objet de la dette	Couverture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couv	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de tx	Index	Niv de taux	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus	
				0,00					0,00	0,00		0,00
TOTAL GENERAL				338 270,70					40 483,69	7 928,47		1 319,24
163 Emprunts obligataire				0,00					0,00	0,00		0,00
1631 Emprunts publics				0,00					0,00	0,00		0,00
1632 Emprunts privés				0,00					0,00	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit				323 895,30					26 108,29	7 928,47		1 319,24
1641 Emprunts en euros				0,00					0,00	0,00		0,00
1641 Emprunts en euros				323 895,30					26 108,29	7 928,47		1 319,24
CALHL N°731005	NON			141 178,11	10		(NÉANT)		17 260,33	5 093,79		975,85
AMEN.COM.N°1817294	NON			182 717,19	20		(NÉANT)		8 847,96	2 834,68		343,39
1643 Emprunts en devis				0,00					0,00	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00
165 Dépôts et				14 375,40					14 375,40	0,00		0,00
CAUTIONS DIV.	NON			14 375,40			(NÉANT)		14 375,40	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00
167 Emprunts et dettes				0,00					0,00	0,00		0,00
assortis de conditions particulières				0,00					0,00	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Couv- erture ? ON	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couv	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résid- uelle	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de tx	Index	Niv de taux	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus	
168 Autres emprunts et dettes assimilées				0,00					0,00	0,00		0,00
1681 Autres emprunts				0,00					0,00	0,00		0,00
1682 Bons.....				0,00					0,00	0,00		0,00
1687 Autres dettes				0,00					0,00	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00

IV ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA DETTE

IV

A2.3 - Répartition des emprunts par structure de taux

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 01/01/N)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal	Type indice	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal	Taux maximal	Coût de sortie	Taux après couverture éventuelle	Capital restant dû au 01/01/N	Niveau du taux à la date de vote	Intérêts à payer de l'exercice	Intérêts perçus au cours de l'exercice	% par type de taux selon le cap restant dû
Emprunts à taux fixe sur la														
CALHL 731005	CALHL	255 040,00	1	180						141 178,11	3,78	5 093,79		100,00
durée du contrat A														
AMEN.COM.N°1817294	CALHL N°1817294	200 000,00	1	20						182 717,19	1,58	2 834,68		100,00
Total		455 040,00								323 895,30		7 928,47		
CAUTIONS DIV.	CAUTIONS DIVERS	14 375,40								14 375,40				
TOTAL CAUTIONS	TOTAL CAUTIONS	14 375,40								14 375,40				
Option d'échange C														
Total														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou														
multiplicat jusqu'à 5 capé D														
Total														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Total														
Autres types de structure F														
Total														
TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL	469 415,40								338 270,70		7 928,47		

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.4 - Etat de répartition de l'encours

Structures	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents	Nb de produits	2,00				
	% de l'encours	100,00				
	Mt en euros	323 895,30				
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique).						
Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

IV - ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**IV****A2.6 DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME**

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts	Capital
CREDIT AGRICOLE	255 040,00	141 178,11	22 354,12	5 093,79	17 260,33
CREDIT AGRICOLE	200 000,00	182 717,19	11 682,64	2 834,68	8 847,96
CREDIT AGRICOLE	455 040,00	323 895,30	34 036,76	7 928,47	26 108,29



IV - ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**IV****A2.7 AUTRES DETTES**

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant Initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
CAUTION MME BONNAND	246,50	246,50	
CAUTION MR DURIF VARAMBON	246,50	246,50	
CAUTION MR TISSOT	525,26	525,26	
CAUTION TABLE D'ELSA	631,14	631,14	
CAUTION NETPRO	410,00	410,00	
CAUTION SAS YASSIR VIVAL	2 196,00	2 196,00	
CAUTION ATELIER DE POSE CORSE	830,00	830,00	
CAUTION LE PETIT GRAIN (télécommande)	100,00	100,00	
CAUTION LE PETIT GRAIN	1 000,00	1 000,00	
CAUTION IY CONSULTING LUXLED	526,00	526,00	
CAUTION MAISON MEDICALE LE CLOS D'AMBLY	2 664,00	2 664,00	
CAUTIONS DIVERS	5 000,00	5 000,00	
TOTAL CAUTIONS	14 375,40	14 375,40	

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP 2021

IV- ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	DELIBERATION DU
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 7 622,45 €	29/09/2014
	<u>Biens ou catégories de biens amortis :</u>	
	<u>Durée :</u>	
Linéaire	- immobilisations incorporelles 2 ans	29/09/2014
	- mobilier 10 ans	29/09/2014
	- mobilier urbain 10 ans	29/09/2014
	- matériels de bureau électrique ou électronique 5 ans	29/09/2014
	- matériels informatique 2 ans	29/09/2014
	- véhicules 5 ans	29/09/2014
	- équipements sportifs 10 ans	29/09/2014
	- installation et appareils de chauffage 10 ans	29/09/2014
	- matériels classiques 10 ans	29/09/2014
	- appareil de levage 20 ans	29/09/2014
	- équipements de cuisine 10 ans	29/09/2014
	- autre agencement et aménagements de terrains 20 ans	29/09/2014
	- agencements et aménagements de bâtiments, 15 ans	29/09/2014
	- immeuble de rapport 100 ans	29/09/2014
	- fonds de commerce 10 ans	01/10/2019

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
DEPENSES FINANCIERES TOTALES = A+B+C+D		40 483,69	40 483,69
HORS CHARGES TRANSFEREES = A+B+C		40 483,69	40 483,69
16	Empr. et dettes ass. hors 16449 et 166(A)	40 483,69	40 483,69
1641	Emprunts en euros	26 108,29	26 108,29
165	Dépôts et cautionnement	14 375,40	14 375,40
Autres dépenses financières (sous-total) (B)			
10	Reversement de dotations		
13	Remboursement de subventions		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Autres		
020	Dépenses imprévues		
Transferts entre sections = C+D			
Reprises / Autofinancement antérieur (C)			
10	Dotations fonds divers et réserves		
139	Subv. d'invest. reprises au c/résultat		
15	Sur provisions pour risques et charges		
.9	Sur provisions pour dépréciation		
Charges transférées D=E+F+G			
2...	Travaux en régie (E)		
481	Charges à répartir sur plusieurs exer. (F)		
	Stocks(G)		

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL
Dépenses à couvrir par des ressources propres	40 483,69	166 724,38	98 117,57	138 601,26

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Propositions nouvelles	Vote
RECETTES (RESSOURCES PROPRES)		138 601,26	138 601,26
= a+b+c+d			
	Ressources propres ext. (a)		
	Autres rec. financières (b)		
138	Autres subv.d'invest.non transf.		
27	Autres immobilisations financières		
024	Produits des cessions		
	Autre		
	Transf. entre sections (c)	10 146,27	10 146,27
15	Prov. pour risques et charges		
28088	Autres immobilisations incorpo	1 230,43	1 230,43
28132	Immeubles de rapport	5 314,81	5 314,81
28181	Installations générales, agenc	938,33	938,33
28188	Autres immobilisations corpore	2 662,70	2 662,70
.9	Prov. pour dépréciation		
481	Amort. des charges à étaler		
021	Vir.de la sect.de fonct.(d)	128 454,99	128 454,99

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en recettes de l'exercice	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL
Total ressources propres disponibles	138 601,26	175 656,90	0,00	0,00	138 601,26

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	138 601,26
Recettes propres disponibles	138 601,26
Solde	0,00

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP 2021

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE	C3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de financement	Mt. de financement
Syndicat Intercommunal GIER DORLAY	05/01/1957	(en %) Sans fiscalité propre	50,00
Syndicat Intercom.d'Assainissement Moyenne Vallée	10/02/1976	Communauté Urbaine SEM	
Syndicat Mixte du Parc Naturel et Régional Pilat	25/08/1980	Communauté Urbaine SEM	
Métropole Saint Etienne Métropole	01/01/2013	CVAE + CFE	

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP 2021

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date délibération	Nature de l'activité	TVA
CCAS	CAISSE CENTRALE D'ACTIVITES SOCI	29/01/1855	N°1 29/01/1855	SPA	NON

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP 2021

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date délibération	SIRET	Nature de l'activité	TVA
ETS LORETTOIS	BUDGET DES ETABLTS LORETTOIS	05/12/2011	DCM 2011-12-93	21420123800083	SPIC	OUI

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP 2021

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date délibération	Nature de l'activité	TVA
-------------------------------------	--	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	------------

IV - ANNEXE
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SERVICE ET DES BUDGETS ANNEXES

I- BUDGET PRINCIPAL

Section	Prévisions	Report résultat N 1	RAR N-1	TOTAL
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 654 231,20	54929,63	235 703,50	2944864,33
RECETTES	2 876 864,33	0,00	68 000,00	2944864,33
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 009 809,00	0,00	0,00	6009809,00
RECETTES	5 009 809,00	1000000,00	0,00	6009809,00

II - BUDGETS ANNEXESETS LORETTOIS

Section	Prévisions	Report résultat N 1	RAR N-1	TOTAL
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	559 747,69	98117,57	166 724,38	824589,64
RECETTES	648 932,74	0,00	175 656,90	824589,64
EXPLOITATION				
DEPENSES	209 291,97	26610,43	0,00	235902,40
RECETTES	235 902,40	0,00	0,00	235902,40

PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL
ET DES BUDGETS ANNEXES

Section	Prévisions	Report résultat N 1	RAR N-1	TOTAL
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 213 978,89	153 047,20	402 427,88	3769453,97
RECETTES	3 525 797,07	0,00	243 656,90	3769453,97
EXPLOITATION				
DEPENSES	6 219 100,97	26 610,43	0,00	6245711,40
RECETTES	5 245 711,40	1 000 000,00	0,00	6245711,40

M. MATHIVET Thierry arrive à 20h59.

2021-04-25 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOCIALES, CULTURELLES, SPORTIVES POUR L'EXERCICE 2021

Monsieur le Maire vous rappelle que les associations éligibles peuvent formuler deux types de demande :

- Une subvention de fonctionnement : cette subvention est une aide financière de la Commune à l'exercice de l'activité ou des activités courantes de l'association. Le montant est variable selon les critères d'attribution.
- Une subvention dite exceptionnelle ou événementielle : cette subvention peut être demandée pour la réalisation d'une activité spécifique ou pour une opération particulière. Celle-ci ne sera versée qu'après la réalisation de l'action concernée et sur présentation de justificatifs (factures, rapport d'activité, etc.).

L'attribution de subvention n'est pas une dépense obligatoire pour la Commune. Elle est soumise à la libre appréciation du conseil municipal. Seule l'assemblée délibérante peut déclarer une association éligible ou pas. La subvention est facultative, précaire et conditionnelle.

Pour être éligible, l'association doit :

- Être une association dite loi 1901 ou une coopérative scolaire ;
- Avoir son siège social, son activité principale ou un impact réel pour la commune de Lorette ;
- Avoir des activités conformes aux critères de la Commune ;
- Avoir présenté une demande conformément aux dispositions prévues dans le formulaire de demande de subvention.

L'association ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée. Le contrôle a pour but de juger du bon emploi de la subvention par rapport à l'objectif prévu.

Monsieur le Maire vous rappelle que les commissions municipales se sont réunies afin de formuler des propositions à l'assemblée délibérante :

- La Commission Sports réunie le 9 mars 2021
- La Commission Enseignement, Culture, le 8 mars 2021
- La Commission Action Sociale, le 10 mars 2021.

Monsieur le Maire vous propose d'accepter le versement des montants de subventions aux associations selon les modalités fixées ci-dessous et d'imputer les dépenses au budget général.

1) Au titre des associations sportives :

Les subventions aux associations sportives sont présentées par MME FAUCOIT Marie-Claire.

	Montant voté pour 2020	Montant attribué pour 2021
La Pétanque Lorettoise - Fonctionnement	472,00 € 0,00 €	472,00 € 472,00 €
L'OMS de Saint-Chamond (pour relais pédestre) - Fonctionnement	150,00 € 150,00 €	0,00 € 0,00 €
Le Sporting Club de la Grand-Croix / Lorette - Fonctionnement - Contractuelle non formalisée : - licenciés -18 ans	1 477,00 € 1 177,00 € 300,00 €	2 095,20 € 1492,40 € 602,80 €
L'Union Cyclo du Gier - Fonctionnement	0,00 € 0,00 €	373,00 € 373,00 €
La Société de Chasse de Lorette - Fonctionnement	165,00 € 165,00 €	165,00 € 165,00 €
Quadratour - Fonctionnement -Exceptionnel tournoi. Justificatifs	0,00 € 0,00 €	559,00 € 559,00 €
Le Tennis Club de Lorette - Fonctionnement - Contractuelle non formalisée (-18 ans)	0,00 € 0,00 € 0,00 €	710,00 € 710,00 €
Le Rugby Club Pays du Gier - Fonctionnement	344,00 € 344,00 €	0,00 € 0,00 €
Judo Club Loretane - Fonctionnement - contractuelle non formalisée (-18 ans)	1 983,00 € 1 435,00 € 548,00 €	1 983,00 € 1 983,00 €
Les Edelweiss de Lorette - Fonctionnement - Contractuel -18 ans	1 162,00 € 861,00 € 301,00 €	1 162,00 € 1 162,00 €
Karaté Club Lorette - Fonctionnement - Contractuelle non formalisée (-18 ans)	1 332,00 € 976,00 € 356,00 €	1 332,00 € 1 332,00 €
Le Basket club de Lorette - fonctionnement bureau (bénévoles + Licenciés) - contractuelle non formalisée : licenciés -18 ans Frais d'arbitrage pris en compte à hauteur de 25% des dépenses d'arbitrage engagées (sur justificatifs)	3 359,45€ 1808,00 € 658,00 € 893,45 €	2 466,00 € 2 466,00 € 0,00 € 0,00 €
BMX Club Vallée du Gier - fonctionnement	150,00 € 150,00 €	150,00 € 150,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS SPORTIVES	11 066,45€	11 467,20 €

M. LEQUEUX Julien note qu'il n'y a pas de trace des conditions d'attribution, qu'il n'y a pas de règlement de frais d'arbitrage pour le Sporting Club de Grand-Croix, ni pour le Basket Club alors qu'il y a eu des matchs en septembre et qu'il devrait donc y avoir des frais d'arbitrage pour le Basket Club. Il souhaite pouvoir consulter les dossiers en Mairie.

MME FAUCOUIT Marie-Claire explique que chaque association doit compléter un dossier et fournir des pièces justificatives. Tous les documents sont disponibles en Mairie pour

consultation. Les associations formulent leur demande de montant de subventions. La commission en fixe le montant.

M. le Maire rappelle à M. LEQUEUX qu'il convient de faire confiance aux commissions municipales et que toutes les réponses ont déjà été apportées dans ces commissions.

MME FAUCOUIT Marie-Claire rappelle que Mme ACAR Yaren a été excusée à la dernière commission.

MME GASSA Amelle demande pourquoi on ne donne pas d'avantage pour encourager les associations à résister dans ce contexte exceptionnel. MME FAUCOUIT Marie-Claire explique que l'on donne les mêmes sommes que l'année précédente, alors qu'il n'y a pas eu de manifestations, justement pour les soutenir. Globalement, les associations sportives sont très contentes.

M. DI GUSTO Dominique est surpris par l'attribution d'une subvention à la société de chasse qui est une organisation nationale.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une association communale et non d'une organisation nationale, qui participe aussi à la vie locale et qui organise des événements. La Mairie ne peut pas se permettre de faire de l'ingérence et de sélectionner les associations.

2) Au titre des associations scolaires, culturelles :

Les subventions aux associations scolaires, culturelles sont présentées par MME BONNARD Joelle.

	Montant voté pour 2020	Montant attribué pour 2021
FCPE (Lorette)	615, 00 €	615, 00 €
- Fonctionnement	615,00 €	615,00 €
Arabesque	132, 00 €	132, 00 €
- Fonctionnement	132, 00 €	132, 00 €
Université pour Tous	150, 00 €	150, 00 €
- Fonctionnement	150, 00 €	150, 00 €
Dictée en fête	160, 00 €	160, 00 €
- Fonctionnement	160, 00 €	160,00 €
Jeunesse Au Plein Air	132, 00 €	132, 00 €
- Fonctionnement	132, 00 €	132, 00 €
Lire et faire lire	132, 00 €	132, 00 €
- Fonctionnement	132, 00 €	132, 00 €
Plaisir de Chanter	0, 00 €	132, 00 €
- Fonctionnement	0, 00 €	132, 00 €
Parents d'élèves du CES Exbrayat	150, 00 €	150, 00 €
- Fonctionnement	150, 00 €	150, 00 €
Association Sportive du CES Exbrayat	120, 00 €	120, 00 €
Fonctionnement	120, 00 €	120, 00 €
CERPI	133, 50 €	133, 50 €
- Fonctionnement	133, 50 €	133, 50 €

EMAS LORETTE - Fonctionnement	2 030,00 € 2 030,00 €	2 030,00 € 2 030,00 €
BTP CFA Loire - Fonctionnement 50€ / apprenti	400,00 € 400,00 €	300,00 € 300,00 €
BEAUTY Académie- Saint Etienne -Fonctionnement 50 €/apprenti	0,00 € 0,00 €	50,00 € 50,00 €
IMSE (Institut des Métiers de Saint- Etienne) -Fonctionnement 50 €/apprenti	500,00 € 0,00 €	150,00 € 150,00 €
Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône -Fonctionnement 50 €/apprenti	0,00 € 0,00 €	100,00 € 100,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS SCOLAIRES, CULTURELLES	4 654,50€	4 486,50 €

3) Au titre des associations sociales :

Les subventions aux associations sociales sont présentées par MME ORIOL Eveline.

	Montant voté pour 2020	Montant attribué pour 2021
Solidarité Femmes Loire - SOS Violences conjugales - Fonctionnement	133,50 € 133,50 €	135,00 € 135,00 €
Aide alimentaire Lorettoise - Fonctionnement	513,00 € 513,00 €	550,00 € 550,00 €
Banque Alimentaire de St Etienne - Fonctionnement	308,00 € 308,00 €	308,00 € 308,00 €
Amicale des donneurs de sang bénévoles de Lorette - Fonctionnement	0,00 € 0,00 €	150,00 € 150,00 €
Anciens Combattants et victimes de guerre - Fonctionnement	175,00 € 175,00 €	175,00 € 175,00 €
Dynamic Club - Fonctionnement	133,50 € 133,50 €	133,50 € 133,50 €
SOS Amitié -Région de Saint Etienne -Fonctionnement	0,00 € 0,00 €	150,00€ 150,00€
FNATH - Section de La Grand-Croix Lorette ST Paul en Jarez - Fonctionnement	133,50 € 133,50€	150,00 € 150,00 €
Résurgence Transhépaté -Fonctionnement	100,00 € 100,00 €	100,00 € 100,00 €
L'association vie libre section Rive de Gier -Fonctionnement	133,50 € 133,50€	200,00 € 200,00€
As de Trèfle - Fonctionnement	133,50 € 133,50 €	133,00 € 133,00 €
ADAPEI Vallée du Gier - Fonctionnement	739,00 € 739,00 €	739,00 € 739,00 €
Le Souvenir Français -Section Cantonale - Fonctionnement	133,50 € 133,50 €	134,00 € 134,00 €
FEMMES ELUES DE LA LOIRE - Fonctionnement	133,50 € 133,50 €	133,50 € 133,50 €

LOIRE ALZHEIMER - Fonctionnement	133, 50 € 133, 50 €	200, 00 € 200, 00 €
Association culturelle Maison d'Arrêt de la Talaudière - Fonctionnement	133, 50 € 133, 50 €	0, 00 € 0, 00 €
PRISME 21 - Fonctionnement	133, 50 € 133, 50 €	200, 00 € 200, 00 €
Centre Social les Couleurs du Monde - Fonctionnement <i>Plafond maximum - Sous réserve de respect de la convention d'objectifs</i>	8 000, 00 € 8 000, 00 €	En attente
Crèche Coline et Colas : Convention pluriannuelle d'objectifs (maximum)	53 000, 00 € 53 000, 00 €	53 000, 00 € 53 000, 00 €
Jardins Familiaux des Blondières Exceptionnel	1 410, 00 € 1 410, 00 €	0, 00 € 0, 00 €
TOTAL ASSOCIATIONS SOCIALES	65 713, 50€	56 591, 00 €

La subvention pour le Centre Social ne sera pas présentée ce soir.

La subvention à l'association Vie Libre section de Rive de Gier est plus élevée cette année en raison de la formation de bénévoles. Il n'y a pas encore de subvention prévue à l'association culturelle de la Maison d'arrêt de la Talaudière, car elle n'a pas fait parvenir son dossier. L'association a été relancée.

Enfin, M. le Maire explique qu'il n'y a jamais de subventions de fonctionnement pour les Jardins Familiaux des Blondières ; la subvention de 2020 était une subvention exceptionnelle.

M. LEQUEUX Julien s'étonne de l'absence de subvention pour la mission locale Pays du Gier, alors qu'il s'agit d'un interlocuteur important pour l'emploi des jeunes.

MME ORIOL Eveline explique que la Mairie n'a pas reçu de demande mais que toutes les associations de manière générale qui n'ont pas déposé de dossier ont été relancées ou vont être relancées.

M. le Maire précise que Lorette, doit attendre que le Syndicat Pays du Gier fixe le montant par habitant avant que la mission locale puisse faire son appel à cotisation. Il indique qu'elle sera de 0,99 €/hab.

M. DI GUSTO Dominique demande à quoi sert l'association femmes élues de la Loire. M. le Maire explique qu'elle regroupe les femmes élues de la Loire qui veulent y adhérer, un peu comme l'AMF regroupe les Maires de France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

Ce point est présenté par MME BONNARD Joëlle.

2021-04-26- SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION OGECE NOTRE DAME (MODIFICATION DES TERMES DE LA DELIBERATION 2020-10-91 DU 1^{ER} OCTOBRE 2020)

Monsieur le Maire vous rappelle que par décision municipale n°2020-14, il a déterminé le montant des subventions allouées aux associations scolaires pour l'année scolaire 2020-2021, dans le cadre de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant la continuité du fonctionnement des institutions locales.

Par délibération n°2020-10-91 en date du 1^{er} octobre 2020, le Conseil Municipal avait décidé que les crédits non consommés attribués pour l'année 2019-2020 aux associations scolaires de la commune, en ce qui concerne les classes vertes, les sorties à la journée, les spectacles et le CIVIL seraient reportés sur l'année scolaire en cours (2020-2021) sans que cela n'impacte bien évidemment les crédits alloués pour cette année 2020-2021, en raison du confinement et des mesures sanitaires prises pendant le déconfinement.

Monsieur le Maire vous informe que le bureau d'adjoints réuni le 15 février 2021 a accepté à l'unanimité, suite à un courrier du 17 décembre 2020 de Madame la Directrice de l'Ecole privée Notre Dame, que l'école puisse utiliser les crédits dédiés aux sorties scolaires et spectacles non utilisés sur les exercices 2019-2020 et 2020-2021 pour des achats d'outils et de matériels en rapport avec le thème du bien-être de l'enfant, sous réserve que ceux-ci constituent des charges de fonctionnement et non d'investissement.

Monsieur le Maire vous propose de :

- 1) DECIDER que l'école Notre Dame de Lorette puisse utiliser les crédits destinés aux sorties scolaires et spectacles non utilisés sur les exercices 2019-2020 et 2020-2021 (et adoptés par délibération du Conseil Municipal), pour des achats d'outils et de matériels en rapport avec le thème du bien-être de l'enfant, sous réserve que ceux-ci constituent des charges de fonctionnement et non d'investissement ;
- 2) IMPUTER la dépense au budget général de la commune ;

MME GASSA Amelle souhaite connaître le montant des subventions allouées à l'école Notre Dame et savoir si les écoles publiques ont reçu la même chose. MME BONNARD Joëlle confirme que les écoles ont reçu la même chose mais n'a plus les chiffres en tête. Le Directeur Général des Services transmettra les informations à MME GASSA Amelle.

M. LEQUEUX Julien demande si les écoles publiques ont fait la même demande que l'école privée. MME BONNARD Joëlle confirme que cela a déjà été demandé par l'école publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-04-27- FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE LA RADICALISATION : APPEL A PROJET 2021

Monsieur le Maire vous indique qu'un appel à projets pour le fonds interministériel de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) a été adressé par Madame la Préfète de la Loire pour l'année 2021.

La Commune de LORETTE est éligible au titre de ses seules actions de prévention de la radicalisation et de soutien à l'équipement des polices municipales (gilets pare-balles et terminaux portatifs de radiocommunication), la sécurisation des établissements scolaires et le développement de la vidéoprotection.

Monsieur le Maire indique que la Commune envisage l'acquisition de deux caméras individuelles « piéton ».

Monsieur le Maire vous propose à titre indicatif, un tableau de financement suivant :

	Coût HT	Financement FIPDR	Coût résiduel pour la Commune
Achat de deux caméras	1 498, 00 €	749, 00 €	749, 00 €
TOTAL	1 498, 00 €	749, 00 €	749, 00 €

Aussi, Monsieur le Maire vous propose de répondre à cet appel à projet et vous demande donc de l'autoriser à solliciter une subvention de l'ordre de 50% maximum du coût hors taxe de l'opération, auprès de l'Etat au titre du fonds interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour l'année 2021.

M. LEQUEUX Julien regrette le peu d'informations transmises dans la note de synthèse alors que le dossier adressé par la Préfecture fait 70 pages. Il constate que M. le Maire surfe sur le sentiment d'insécurité et n'a pas étudié comme il faut ce dossier. Le fonds est constitué de 3 parties : Prévention / Radicalisation / Sécurisation. Il demande ce qui a été fait à Lorette à part un courrier ? Il note qu'il n'y a eu aucun conseil local de sécurité depuis la délibération adoptée en 2018. La réponse de la Commune aurait pu porter sur les 3 volets mais le Maire a décidé de faire le service minimum. L'action est si peu ambitieuse. Par exemple, si le Conseil Local de Sécurité avait été actif, on aurait pu introduire la prévention primaire chez les jeunes, accompagner les 12-25 ans, financer des actions aux personnes vulnérables. Les Lorettois se désespèrent de voir arriver un 3^{ème} agent de police, alors que les autres communes parviennent à recruter. Enfin, il note avec surprise que l'appel à projets est clos depuis le 12 mars d'après la Préfecture et se demande donc l'intérêt de cette délibération.

M. le Maire indique qu'il regarde la réalité du terrain, qu'il écoute le discours du commissaire de Police de Saint-Chamond et qu'il reçoit les rapports de la Police Municipale. Le Commissaire a d'ailleurs autorisé le Maire à communiquer le rapport. Le taux de criminalité à Lorette a diminué. La commune est enviée pour sa tranquillité de vie. Il souligne le travail remarquable de la Police Municipale qui occupe le terrain, du Centre Social, du Pôle Jeunesse et du RAM. Des actions de terrain sont donc menées vers les personnes les plus vulnérables. M. le Maire regrette le discours alarmiste de M. LEQUEUX.

M. DI GUSTO Dominique demande si la Ville participe aux contrats locaux de la délinquance et si oui, de quand date la dernière réunion.

M. le Maire indique que la Commune n'a pas été conviée à une réunion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

Ce point est présenté par M. VINCENT Pierre.

2021-04-28- EXERCICE 2021 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU, l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 qui prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

CONSIDERANT qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2021 ;

Monsieur le Maire vous précise que le Conseil Municipal doit chaque année voter le montant des taux d'imposition communaux.

Monsieur le Maire vous indique que les taux d'imposition de la Commune sont en constante baisse depuis 1989 et qu'ils ont même fortement diminué en 2012 et 2013 de 1,5 % pour chaque exercice, de 0,9 % en 2015 et encore une fois de 0,5 % en 2019.

Cependant, il convient de vous informer des nouvelles modalités de vote des taux communaux à compter de cette année.

A- Effet sur le taux de taxe d'habitation

A compter du 1^{er} janvier 2021, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) se traduira pour notre commune, par une modification de la nature des ressources perçues. La Commune ne votera donc plus de taux de taxe d'habitation (tout comme en 2020). Le produit prévisionnel de TH sur les résidences secondaires (THRS) à percevoir en 2021 sera notifié sur l'état 1259 mais le taux de 2019 pour la THRS est figé jusqu'en 2022 inclus. A compter du 1^{er} janvier 2023, la Commune retrouvera son pouvoir de rétablissement du taux de la THRS.

B- Transfert de la part départementale de TFB à Lorette

La suppression de la THRP sera ainsi totalement compensée par le transfert à notre profit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB). Pour supprimer les écarts de produits générés par ce transfert, un dispositif d'équilibrage est mis en place.

Afin que le transfert de la part départementale de TFB soit neutre pour le contribuable, les exonérations et abattements de TFB communaux sont recalculés en 2021 pour tenir compte des différences de politiques fiscales pratiquées en 2020 sur la commune de Lorette et le département.

Le transfert sera réalisé par cumul du taux TFB voté en 2020 par la Commune (soit 22,15%) avec celui voté en 2020 par le Département (soit 15,30% pour la Loire) pour former un taux de référence TFB 2021 (soit 37,45%).

La Commune doit donc voter son taux TFB 2021 en tenant compte de ce taux de référence qui peut être modifié.

C- Détermination d'un coefficient correcteur par la DGFIP

L'équilibre de ce transfert est assuré par un coefficient correcteur afin que le produit de TFB transféré coïncide à l'euro près au montant de la ressource de THRP perdu. Le dispositif consiste à quantifier sous la forme d'un coefficient, la différence constatée entre la perte du produit de la THRP et le produit supplémentaire ou non résultant du transfert de la part départementale de la TFB.

Le coefficient correcteur calculé en 2021 par les services fiscaux sera figé pour les années suivantes.

Le produit du rôle général de TFB résultant du taux de référence 2020 (taux communal + départemental 2020), affecté d'un coefficient correcteur = base TFB (année N) * taux TFB de référence 2020 * coefficient correcteur

Le produit net du rôle général de TFB correspondant à l'évolution du taux de TFB par rapport au taux de référence 2020 = base TFB (année N) * différentiel taux TFB voté année n / taux TFB de référence 2020 ;

D- Impact de la réduction de moitié de la base d'imposition des établissements industriels

A compter du 1^{er} janvier 2021, les bases d'imposition des établissements industriels pour la TFB seront réduites de moitié. L'Etat versera à la Commune de Lorette, une compensation égale chaque année à la perte de bases résultant de la réduction de moitié de la valeur locative cadastrale.

E- Encadrement du vote des taux

- Le vote de taux de TFB est libre. Cependant, ce taux ne pourra pas excéder deux fois et demie le taux le plus élevé entre la somme du taux moyen de TFB constaté au niveau national dans l'ensemble des communes minoré de la part métropolitaine (93,93%-1,37% = 92,16%) et du taux du département (15,30%) ;
- Le taux de TFNB ne peut pas augmenter plus vite que celui de TFB ;
- Si le taux de TFB diminue alors celui de TFNB doit diminuer au moins dans les mêmes proportions ;
- Des règles spécifiques concernent les communes qui ont augmenté leur taux de TH entre 2017 et 2019. En ayant diminué ses taux, la Commune de Lorette n'est pas concernée.

Monsieur le Maire vous propose, pour l'exercice 2021, de maintenir la pression fiscale. Il vous invite à fixer les taux des impôts communaux ainsi qu'il suit :

→ la taxe foncière sur les propriétés bâties à : **37,45 %**
(Soit 22,15 % pour l'ex part communale MAINTIEN, et 15,30% pour l'ex part départementale MAINTIEN)

→ la taxe foncière sur les propriétés non bâties à (MAINTIEN): **51,01 %**

M. VINCENT Pierre note qu'à Lorette le coefficient correcteur est de 94 % environ. Cette réforme est neutre pour les contribuables.

M. LEQUEUX Julien relève que la majorité maintient ses taux d'imposition mais les Lorettois verront tout de même leur taxe foncière augmenter. Par ailleurs, il note qu'il n'y a rien sur la taxe locale sur la publicité extérieure et demande si Lorette est concernée et si oui, pourquoi cette taxe n'est pas votée en même temps.

M. VINCENT Pierre explique qu'il est nécessaire pour la commune de garder une certaine stabilité. MME ORIOL Eveline précise que les taux pratiqués restent largement en dessous des moyennes de la strate. M. le Maire précise qu'il n'y a pas de taxe sur la publicité à Lorette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

1 abstention : M. Julien LEQUEUX.

3 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR.

Ce point est présenté par M. VINCENT Pierre.

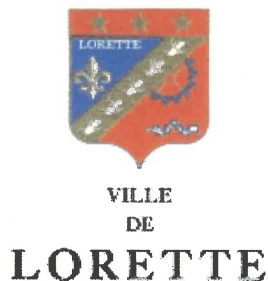
2021-04-29- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL TITULAIRE PAR LA COMMUNE DE CHEVRY-COSSIGNY

Monsieur le Maire vous informe qu'à compter du 1^{er} mai 2021, un nouvel agent au grade d'adjoint administratif principal 2nde classe va renforcer le service Administratif à temps plein. Cet agent intégrera la Commune, par mutation externe de la Commune de Chevry-Cossigny.

Cependant, il a été convenu avec Monsieur le Maire de Chevry-Cossigny qu'à compter du 14 avril 2021, et pour deux jours par semaine jusqu'au 29 avril 2021, l'agent soit mis à disposition à la Commune de Lorette, selon les modalités fixées dans la convention ci-jointe.

Aussi, Monsieur le Maire vous propose d'en prendre acte.

Le conseil municipal en prend acte.



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL TITULAIRE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et plus particulièrement ses articles 61 à 63 relatifs à la mise à disposition,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif à l'application de ces dispositions aux collectivités territoriales et aux établissements publics locaux,

Vu l'information faite au Conseil Municipal le 7 avril 2021 de la présente mise à disposition,

La présente convention est établie

ENTRE

La commune de Chevry-Cossigny, représentée par son maire, Monsieur Jonathan WOFSY, d'une part,

ET

La commune de Lorette, représentée par son Maire, Monsieur Gérard TARDY, d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention est conclue pour la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial, Madame Carole JEONG, titulaire du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe par la commune de Chevry-Cossigny au profit de la commune de Lorette.

Article 2 : Nature des activités

Madame Carole JEONG, adjoint administratif principal de 2ème classe, est mise à disposition, avec son accord, en vue d'exercer les fonctions de Secrétaire de direction polyvalente au sein de la commune de Lorette.

Article 3 : Durée

Madame Carole JEONG est mise à disposition de la commune de Lorette à compter du 14 avril 2021 pour une période de 3 semaines, soit jusqu'au 30 avril 2021.

Article 4 : Compétences décisionnelles

Les conditions de travail de la commune de Lorette sont fixées par la Commune de Lorette.

L'agent sera mis à disposition de la Commune de Lorette deux jours par semaine soit 16h/semaine (les mercredis et jeudis).

Les décisions en matière de congés annuels, de maladie ordinaire, de congé pour accident de service ou maladie imputable au service sont prises par la commune de Chevry-Cossigny qui en informe la commune de Lorette.

La commune de Chevry-Cossigny prend également les décisions relatives aux autres congés prévus aux 3° à 11° de l'article 57 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, au congé de présence parentale, à l'aménagement de la durée du travail et au droit individuel à la formation, dans ce dernier cas après avis de la commune de Lorette.

Le dossier administratif du fonctionnaire demeure placé sous l'autorité exclusive de la commune de Chevry-Cossigny, qui en assure la gestion.

Madame Carole JEONG est assujettie aux règles de déontologie en matière d'exercice d'activités lucratives durant le temps où elle est mise à disposition de la commune de Lorette.

Article 5 : Rémunération

La commune de Chevry-Cossigny verse à Madame Carole JEONG la rémunération correspondant à son grade et son emploi d'origine (émoluments de base, SFT, indemnités et primes liées à l'emploi). Madame Carole JEONG sera indemnisée par la commune de Lorette des frais et sujétions auxquels elle s'expose dans l'exercice de ses fonctions au sein de la commune de Lorette. Elle pourra également percevoir de la part de la commune de Lorette un complément de rémunération dûment justifié par les dispositions applicables à ses fonctions au sein de la commune de Lorette.

La commune de Lorette rembourse à la commune de Chevry-Cossigny la rémunération de Madame Carole JEONG ainsi que les contributions, les cotisations sociales y afférentes et les congés au prorata du temps de travail durant lequel elle est mise à disposition de la commune de Lorette, soit à hauteur de 2 jours par semaine.

La rémunération maintenue en cas de congé de maladie ordinaire de Madame Carole JEONG est à la charge de la collectivité d'origine. Néanmoins, la commune de Lorette remboursera à la commune de Chevry-Cossigny la rémunération maintenue et afférente au temps où Madame Carole JEONG est mise à sa disposition.

La charge de la rémunération maintenue en cas de congé pour accident du travail ou maladie professionnelle, ainsi que la charge de l'allocation temporaire d'invalidité sont supportées par la commune de Chevry-Cossigny.

Article 6 : Formation

La commune de Lorette supporte les dépenses occasionnées par les actions de formation dont elle fait bénéficier Madame Carole JEONG.

Article 7 : Manière de servir et discipline

Après un entretien individuel avec Madame Carole JEONG, la commune de Lorette transmet un rapport annuel sur son activité à la commune de Chevry-Cossigny.

La commune de Chevry-Cossigny établit le rapport d'évaluation en prenant en compte les éléments communiqués et les observations éventuelles de Madame Carole JEONG qui a eu transmission de son rapport.

En cas de faute disciplinaire, le Maire de Chevry-Cossigny, ayant pouvoir de nomination, exerce le pouvoir disciplinaire. Le Maire de Chevry-Cossigny peut être saisi par la commune de Lorette et sur accord des deux collectivités, il peut être mis fin à la mise à disposition sans préavis.

Article 8 : Cessation

Lorsque le fonctionnaire territorial est mis à disposition d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public en relevant pour y effectuer la totalité de son service et pour y exercer des fonctions correspondant à son grade, la collectivité ou l'établissement d'accueil doit lui proposer,

en cas d'emploi vacant correspondant, une mutation ou un détachement dans un délai maximum de trois ans. En cas d'intégration suivant un tel détachement, la durée de mise à disposition est prise en compte dans le calcul de l'ancienneté.

La mise à disposition de Madame Carole JEONG peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention à la demande de :

- la commune de Chevry-Cossigny,
- la commune de Lorette,
- le fonctionnaire mis à disposition, Madame Carole JEONG.

Dans ces conditions le préavis sera d'une semaine.

Si au terme de la mise à disposition, Madame Carole JEONG ne peut être réaffectée dans les fonctions qui lui étaient dévolues à Chevry-Cossigny, elle sera affectée dans un des emplois que son grade lui donne vocation à occuper, dans le respect des règles de priorité fixées au deuxième alinéa de l'article 54 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

En cas de faute disciplinaire, il peut être mis fin sans préavis à la mise à disposition sur accord entre la commune de Chevry-Cossigny et la commune de Lorette.

Article 9 : Juridiction compétente

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relève de la compétence du tribunal administratif de Melun.

La présente convention a été transmise à Madame Carole JEONG dans les conditions lui permettant d'exprimer son accord sur la nature des activités qui lui sont confiées et sur ses conditions d'emploi.

Fait à Chevry-Cossigny, le

.....

Le Maire,

Fait à Lorette, le

Le Maire,

Notifié à l'agent le

(date et signature)

Jonathan WOFSY

Gérard TARDY

Carole JEONG

**2021-04-30- FILIERE TECHNIQUE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :
CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET**

VU, la Loi N° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU, la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU, le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU, le budget de la Commune de LORETTE ;

VU, le tableau des effectifs existant ;

CONSIDERANT, qu'il convient de créer un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial

Aussi, Monsieur le Maire vous propose :

- 1)** De créer, à compter du 1^{er} avril 2021, un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet ;
- 2)** De fixer ainsi qu'il suit, le tableau des effectifs budgétaires permanents de la filière TECHNIQUE de la manière suivante :

FILIERE TECHNIQUE	Ancien effectif	Nouvel effectif
Ingénieur principal	1	1
Ingénieur	1	1
Technicien supérieur chef	1	1
Agent de maîtrise principal	1	1
Agent de maîtrise	1	1
Adjoint technique Princ. 1 ^{ère} classe	1	1
Adjoint technique Princ. 2 ^{ème} classe	3	3
Adjoint technique	16	17 -dont 4 à TNC

- 3)** De préciser que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- 4)** De lui faire bénéficier de l'organisation de la carrière et de l'échelonnement indiciaire prévu par les décrets portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux ;
- 5)** D'imputer la dépense au budget général de la commune.

MME GASSA Amelle demande s'il s'agit de la personne qui était embauchée par Convergence et M. LEQUEUX Julien demande s'il s'agit d'une régularisation.

M. VINCENT Pierre explique qu'il s'agit d'une embauche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2021-04-31- CONVENTION DE SERVITUDES – RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE – EMPRISE DE LA RUE ALBERT CAMUS

Monsieur le Maire vous fait part qu'ENEDIS doit raccorder des parcelles à destination artisanale et industrielle sises 4 ter, rue du Stade au réseau de distribution publique d'électricité au niveau de la rue Albert Camus. Une nouvelle canalisation souterraine à créer, traverserait sur une longueur totale d'environ 88 mètres, la parcelle du domaine privé de la Commune cadastrée section C numéro 759 (correspondant à la rue Albert Camus) et sur une largeur totale de 3 mètres environ.

Monsieur le Maire vous propose de :

- 1)** L'autoriser à signer la convention de servitudes avec ENEDIS annexée à la présente délibération, sur la parcelle du domaine privé de la Commune, cadastrée section C numéro 759 qui prendra effet une fois que les deux parties auront signé et d'accepter qu'elle soit conclue à titre gracieux ;
- 2)** De prévoir que la convention pourra être authentifiée par voie notariée aux frais d'ENEDIS, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



CONVENTION DE SERVITUDES

Commune de : Lorette

Département : LOIRE

Une ligne électrique souterraine : 400 Volts

N° d'affaire Enedis : DC24/086921 BNC - RENOV BAT TRESSAGE DORLAY 4 LOTS

Chargé d'affaire Enedis : BLEIN CHRISTIAN

Entre les soussignés :

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442- TVA intracommunautaire FR 66444608442, représentée par Monsieur Patrick LYONNET, le Directeur Régional Sillon Rhodanien- 288 rue Duguesclin 69003 LYON, dûment habilité à cet effet,

désignée ci-après par " Enedis "

d'une part,

Et

Nom *: **COMMUNE DE LORETTE** représenté(e) par son (sa) **M. TARDY Gérard**, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil en date du

Demeurant à : **MAIRIE DE LORETTE 0003 VOIEDU TROISIEME MILLENAIRE, 42420 LORETTE**

Téléphone :

Né(e) à :

Agissant en qualité **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci-après indiqués

(*) Si le propriétaire est une société, une association, un GFA, indiquer la société, l'association, représentée par M ou Mme suivi de l'adresse de la société ou association.

(*) Si le propriétaire est une commune ou un département, indiquer « représenté(e) par son Maire ou son président ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal ou du Conseil Général en date du....

désigné ci-après par « le propriétaire »

d'autre part,

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que la parcelle ci-après lui appartient :

Commune	Prefixe	Section	Numéro de parcelle	Lieux-dits	Nature éventuelle des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt ...)
Lorette		C	0759	DORLAY ,	

Le propriétaire déclare en outre, conformément aux articles R.323-1 à D.323-16 du Code de l'Energie, que la parcelle, ci-dessus désignée est actuellement (*) :

- ☐ non exploitée(s)
- ☐ exploitée(s) par-lui même
- ☐ exploitée(s) par

qui sera indemnisé directement par Enedis en vertu desdits articles décret s'il l'exploite lors de la construction de la(les) lignes électrique(s) souterraine(s). Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur.

(* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité par les articles L.323-4 à L.323-9 et les articles R.323-1 à D.323-16 du Code de l'Energie, vu le décret n° 67-886 du 6 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits, sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 - Droits de servitudes consentis à Enedis

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur la parcelle, ci-dessus désignée, le propriétaire reconnaît à Enedis, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

1.1/ Etablir à demeure dans une bande de 3 mètre(s) de large, 1 canalisation(s) souterraine(s) sur une longueur totale d'environ 88 mètres ainsi que ses accessoires.

1.2/ Etablir si besoin des bornes de repérage.

1.3/ Sans coffret

1.4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter la réglementation en vigueur.

1.5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Enedis veille à laisser la/les parcelle(s) concernée(s) dans un état similaire à celui qui existait avant son/intervention(s).

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés à l'article 1er.

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définis à l'article 1er, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.

Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité desdits ouvrages.

Il pourra toutefois :

- élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques à condition de respecter entre lesdites constructions et/ou plantations et l'ouvrage(les ouvrages) visé(s) à l'article 1er, les distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur
- planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance supérieure à deux mètres des ouvrages.

ARTICLE 3 - Indemnités

3.1/ A titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature résultant de l'exercice des droits reconnus à l'article 1er, Enedis s'engage à verser lors de l'établissement de l'acte notarié prévu à l'article 7 ci-après :

- ☐ au propriétaire qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro (€).
- ☐ Le cas échéant, à l'exploitant qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro (€).

Dans le cas des terrains agricoles, cette indemnité sera évaluée sur la base des protocoles agricoles¹ conclus entre la profession agricole et Enedis, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abattages et élagages d'arbres indemnisés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire soit à l'exploitant, fixée à l'amiable, ou à défaut d'accord par le tribunal compétent.

¹ Protocoles "dommages permanents" et "dommages instantanés" relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles

ARTICLE 4 - Responsabilité

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 5- Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 6 - Entrée en vigueur

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

En égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

ARTICLE 7 - Formalités

La présente convention ayant pour objet de conférer à Enedis des droits plus étendus que ceux prévus par l'article L323-4 du Code de l'Energie, pourra être authentifiée, en vue de sa publication au service de la Publicité Foncière, par acte notarié, les frais dudit acte restant à la charge d'Enedis.

Elle vaut, dès sa signature par le propriétaire, autorisation d'implanter l'ouvrage décrit à l'article 1er.

Nonobstant ce qui précède, le propriétaire s'engage, dès maintenant, à porter la présente convention à la connaissance des personnes, qui ont ou qui acquièrent des droits sur la parcelle traversée par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage, en outre, à faire reporter dans tout acte relatif à la parcelle concernée, par les ouvrages électriques définis à l'article 1er, les termes de la présente convention.

Fait en QUATRE ORIGINAUX et passé à.....

Le.....

Nom Prénom	Signature
COMMUNE DE LORETTE représenté(e) par son (sa) M. TARDY Gérard, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil en date du	

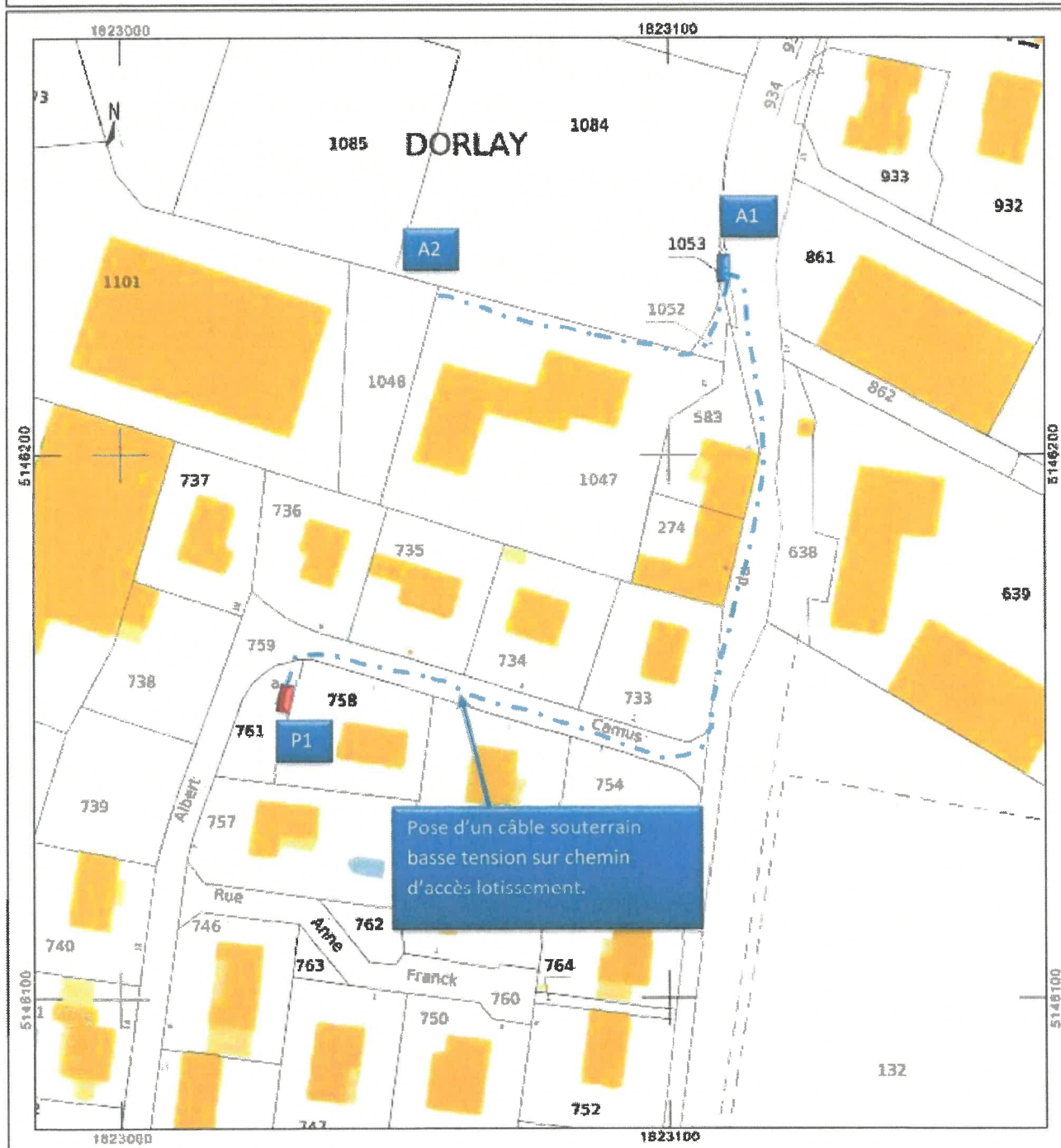
(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"

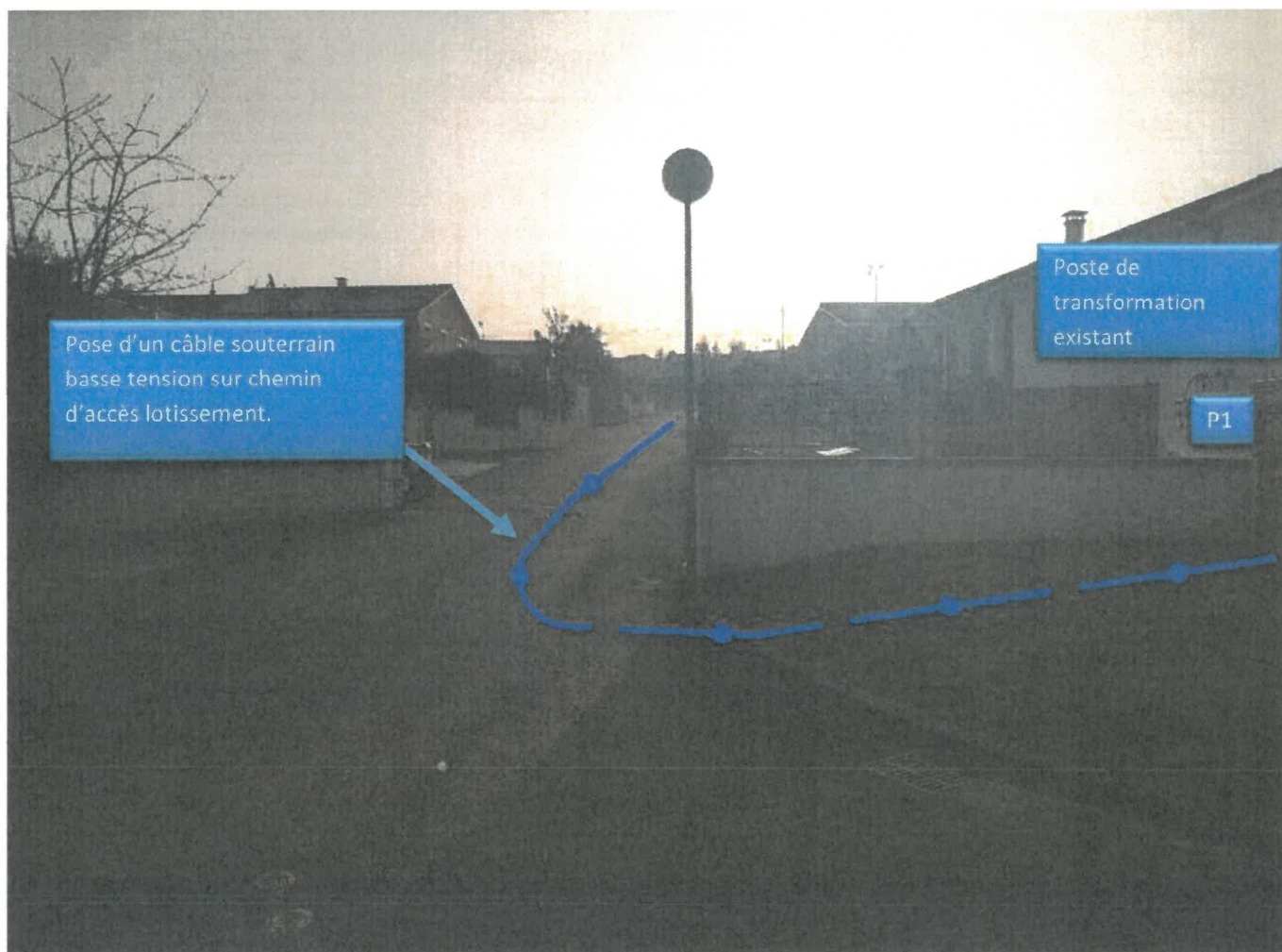
(2) Parapher les pages de la convention et signer les plans

Cadre réservé à Enedis

A....., le

Département : LOIRE Commune : LORETTE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Date : Signature :	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : POLE DE TOPOGRAPHIE ET DE GESTION CADASTRALE 6, Rue de la Convention 42023 42023 SAINT ETIENNE Tél. 04 77 47 62 60 - fax ptgc.loire@dgfip.finances.gouv.fr
Section : C Feuille : 000 C 03 Échelle d'origine : 1/2000 Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 11/03/2021 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF83CC46 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	Cet extrait de plan vous est délivré par : cadastre.gouv.fr	





2021-04-32-DENOMINATION DE VOIE : RUE DE LA BRIQUETERIE

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n° 2014-12-128 en date du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal avait décidé de baptiser la Zone d'Activités et la déchetterie située quartier du Bas Reclus, « de la Briquèterie ».

Une voirie a été créée par Saint Etienne Métropole à l'intérieur de la Zone d'activités devant accueillir des locaux à caractère artisanal. Il conviendrait cependant de dénommer cette voie. Il est proposé de la baptiser « rue de la Briquèterie »

Monsieur le Maire vous propose :

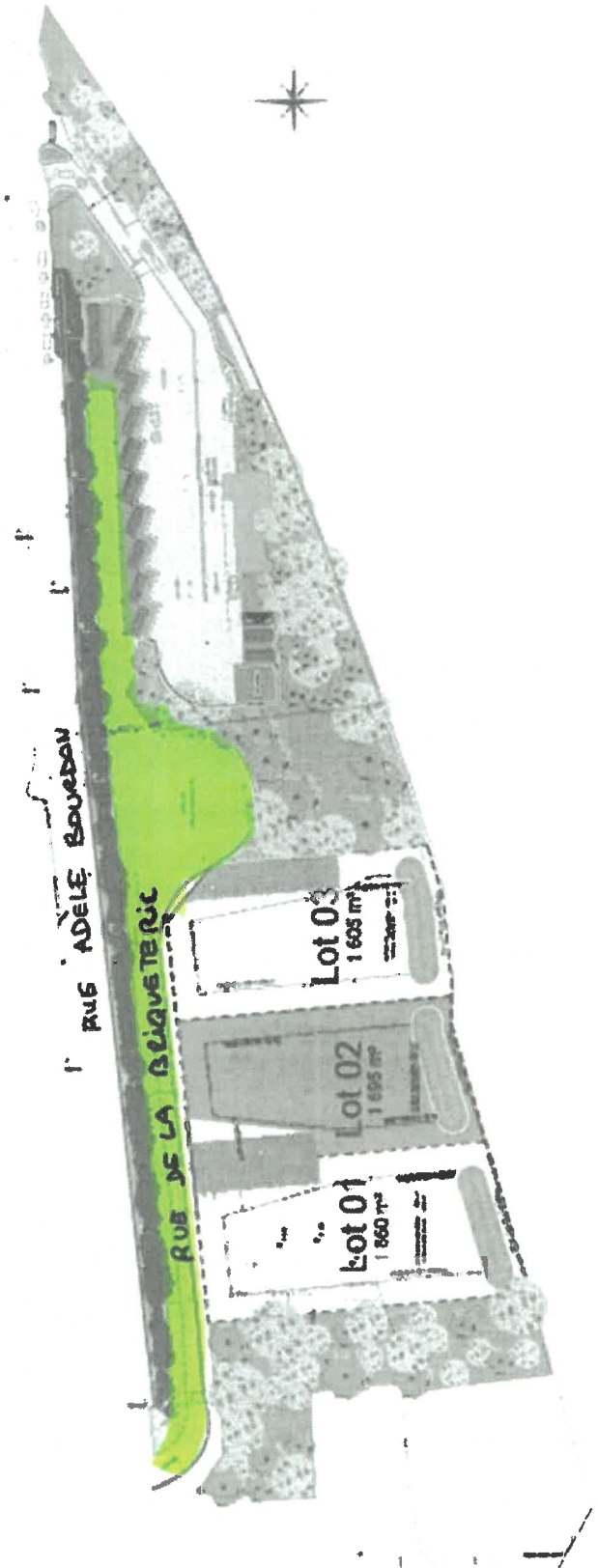
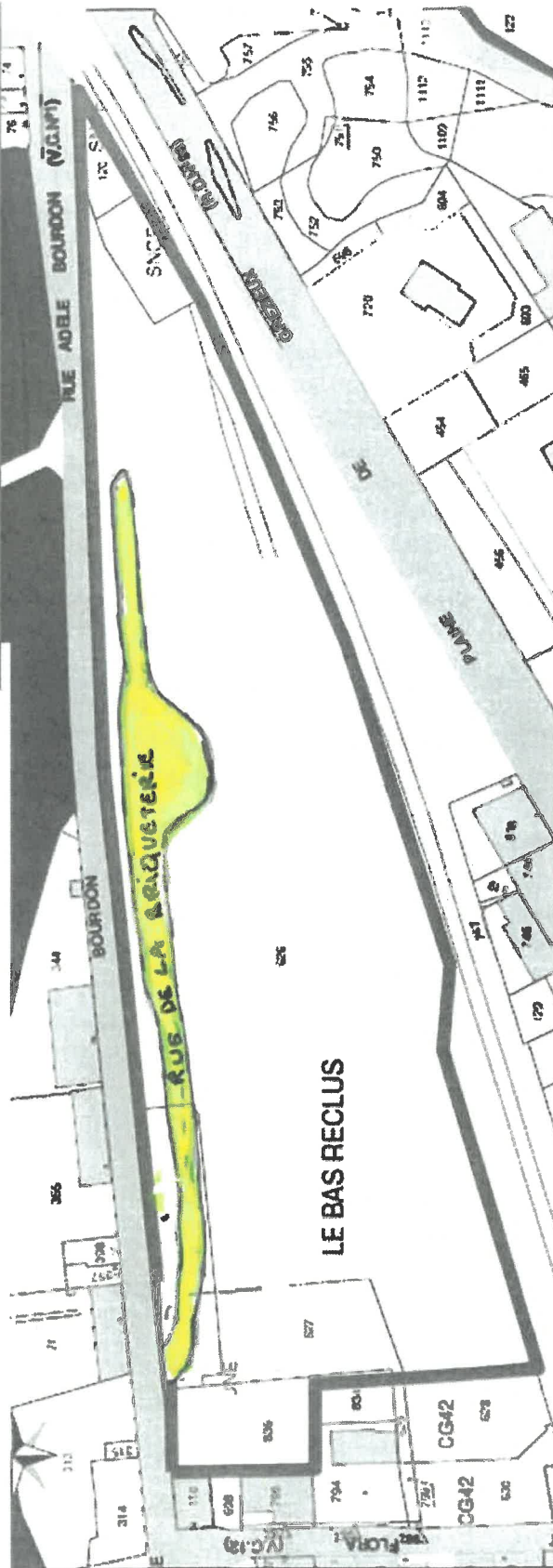
- 1) De dénommer la voie tracée en jaune sur le plan ci-joint, « rue de la Briquèterie » ;
- 2) De l'autoriser à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment en transmettant cette délibération aux propriétaires de cette voie, à la Poste et au service du cadastre de Saint-Etienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

3 abstentions : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO ; Mme Yaren ACAR.

PROJET D'AMENAGEMENT

Vue d'ensemble



2021-04-33 : COMPTE RENDU DE DELEGATION DE POUVOIRS

Monsieur le Maire est chargé d'exercer au nom de la Commune, l'ensemble des droits de préemption défini par le Code de l'Urbanisme. Il a été décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- 38 bis rue du Pilat, C 1023 appartenant à Mmes KOCZURA Sylvie et Anne
- Rue Adèle Bourdon, H 929 appartenant à EPCI SEM
- 106 rue Jean Jaurès, E 102 appartenant à M. CHARETEAU Eugène
- 11 chemin des combes, B 616 appartenant à Mme DIGUE Marianne
- 7 chemin du Chambon, A 201, 135, 136 appartenant à M. et Mme REGNER Thibault
- 4 ter rue du Stade, C 137, 140, 1048 appartenant à Immobilière du Dorlay
- 2 rue des prairies, C 370 appartenant à Mme MELEY Claudette et M. Gérard GRANGIER
- 5 rue Charles de Gaulle, H 595, 609 appartenant à M. CHIARAMONTE Antonino
- 12 rue Anatole France, C 33 appartenant à Mme DARNE Hélène et M. CELLE Anthony
- 8 rue Jacques Bouillet, D 573 appartenant à Mme BONNARD Hélène et Mme RULLIAT Anne
- Rue Eugène Brosse, D 338p appartenant à M. et Mme CANINO André
- 116 rue Jean Jaurès, E 531 appartenant à M. et Mme OLIVEIRA GOMES Manuel et Sylvie

Au titre de la délégation « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres sans limite de montant ainsi que de prendre toute décision concernant les avenants aux marchés sans limitation de montant et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant » :

2021-91 : De conclure et signer un accord cadre mono attributaire à bons de commande, sans montant annuel minimum ni maximum de fourniture et acheminement de l'électricité, à la société ELECTRICITE DE FRANCE SA 22-30, avenue de Wagram – 75008 PARIS, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

2021-92 : De confier à la société Serrurerie B&L 80 route du coin 42400 SAINT CHAMOND, les travaux de modification du portique du pont Marx Dormoy consécutive au remplacement des massifs béton, pour un montant de 1 800,00 € TTC (1 500,00 € HT) ;

2021-93 : D'accepter la modification n°1 de marché de travaux, d'aménagement du CANAL DE ZACHARIE – PRESERVATION DU PATRIMOINE – 1^{ère} Tranche d'aménagement – Lot N°3 – Métallerie – Serrurerie, conclu avec la société Serrurerie B&L 80, route du coin 42 400 SAINT CHAMOND, qui a pour objet la modification du programme de travaux relative à la nécessité d'adapter la conception de garde-corps afin qu'ils répondent à la norme NF-P-01-012. Cette modification du programme de travaux induit une plus-value financière de 15 351, 00 € TTC (12 792, 50 € HT) soit 31,17 % du montant initial, portant le marché à la somme de 64 605,00 € TTC (53 837,50€ HT) ;

2021-94 : D'accepter la modification n°1 de marché de travaux d'aménagement du CANAL DE ZACHARIE – PRESERVATION DU PATRIMOINE – 1^{ère} Tranche d'aménagement – Lot N°2 – V.R.D. Génie Civil, conclu initialement avec la société TPCF-COLAS RAA, qui a pour objet le transfert à la société COLAS France 1, rue du Colonel Pierre Avia 75730 PARIS représente par son agence TPCF-COLAS France CS 31 011 42 MONTROND LES BAINS, en lieu et place de la société TPCF-COLAS RAA, des droits et obligations résultant dudit marché et de signer l'avenant de transfert de ce marché ;

2021-95 : De confier à l'Association Régionale pour l'Intégration des personnes en situation de handicap ou en difficulté « l'ARI – Les Ateliers de Provence » dont le siège social se trouve 1112, avenue de l'Amiral SUFFREN 13 470 CARNOUX EN PROVENCE, la fourniture de sacs poubelle destinés aux différents services de la Commune, période initiale débutant à compter de sa date de notification et courant jusqu'au 31 décembre 2023, sans montant annuel et pour un montant annuel maximum de 10 000,00 € HT (12 000,00 € TTC) ;

2021-96 : D'accepter et signer le contrat de maintenance technique, proposé par la société JL SYSTEMS 1, rue de l'Informatique 42 000 SAINT ETIENNE, relatif au système de téléphonie IP global (standard) installé à l'Hôtel de ville, pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} mars 2021, moyennant la redevance annuelle de 792,00 € TTC (660,00 € HT) ;

2021-97 : De confier aux Ets PHARMACIE DE LA POSTE 90, rue Jean Jaurès 42 420 LORETTE, la fourniture de consommables de pharmacie destinés aux différents services municipaux, tant au personnel qu'aux utilisateurs, pour un montant de 1 458,28 € TTC (1 233,41 € HT) ;

2021-98 : De confier à la société REXEL ZA du Sardon 42 800 GENILAC, la fourniture de sept ampoules LED 150 55w, qui seront installées par les agents du service technique municipal au local commercial situé 4, rue Jean Moulin, pour un montant de 369,60 € TTC (308,00 € HT) ;

2021-99 : De confier à la société PROLIANS - DESCOURS et CABAUD 3, rue Jean Snella 42 000 SAINT ETIENNE, la fourniture et livraison de divers articles de quincaillerie nécessaires à l'activité des services techniques, pour un montant de 492,83 € TTC (410,69 € HT) ainsi qu'une perceuse-visseuse 18V MAKITA avec coffret, chargeur et deux batteries, pour un montant de 358,80 € TTC (299,00 € HT) ;

2021-100 : De confier à la Société HENRI JULIEN BP 28 – 62 401 BETHUNE cedex, la fourniture et livraison de deux chariots de service en inox, destinés au service de la cantine scolaire pour la distribution des repas servis à l'ancien restaurant LE CEDRAT (1 chariot par salle de service), pour un montant total de 331,20 € TTC (276,00 € HT) frais de livraison compris ;

2021-101 :

- Article 1^{er} : De prendre acte de la modification de la dénomination sociale de la société NEOPOST FRANCE devenue QUADIENT FRANCE, à compter du 1^{er} février 2020 dans les droits et obligations résultant du contrat de location de la machine à affranchir (modèle IS-420 avec module alimentation, balance 3kg, connexion LAN et service client NEOPASS3) installée à l'Hôtel de ville ;
- Article 2^{ème} : D'accepter et signer l'avenant de reconduction expresse pour une période du 6 avril 2021 au 5 avril 2024, du contrat de location n°4200737967 de la machine à affranchir (modèle IS-420 n° HU 118007) installée à l'Hôtel de ville, conclu avec la société QUADIENT FRANCE 7, rue Henri Becquerel CS 30129 - 92 565 RUEIL MALMAISON cedex ;

2021-102 : De confier à la SAS CHRISGIL – Restaurant L'Annexe 8, avenue Pasteur 42 152 L'HORME, la fourniture d'un petit déjeuner pour 40 personnes qui sera proposé aux participants de la visite de la future maison de santé organisée par la commune le 20 février 2021, pour un montant de 152,00 € TTC ;

2021-103 : De confier à la société POUGHON CHARVOLIN ZI Les Fraries – 340, boulevard Noël Landy 42 740 SAINT PAUL EN JAREZ, les travaux de mises aux normes ou de modifications des installations électriques des bâtiments communaux ci-dessous, pour un montant total de 14 190 ,37 € TTC (11 825,31 € HT) :

- Au local du Secours Populaire pour un montant de 445,60 €HT ;
- A l'école maternelle publique Marie Curie, pour un montant de 280,18 € HT ;
- A l'école primaire publique Jean de la Fontaine, pour un montant de 2 524,02 € HT ;
- Au restaurant « La table d'Elsa », pour un montant de 1 962,35 € HT ;
- A l'église Notre Dame, pour un montant de 631,61 € HT ;
- Au Pôle Jeunesse, pour un montant de 1 612,74 € HT ;
- A la salle Raymond Amiel, pour un montant de 203,54 € HT ;
- Au complexe sportif Pierre Mendès France, pour un montant de 1 261,55 € HT ;
- A la crèche Coline et Colas, pour un montant de 456,65 € HT ;
- A l'épicerie « VIVAL », pour un montant de 120,56 € HT ;
- Au local du club du Chien, pour un montant de 123,00 € HT ;
- Au restaurant « Le Lorettois », pour un montant de 147,56 € HT ;
- A la buvette des Blondières, pour un montant de 184,01 € HT ;
- A la salle multifonction de l'Ecluse, pour un montant de 228,50 € HT ;
- Au Relai des Assistantes Maternelles, pour un montant de 136,42 € HT ;
- A la Baignade Naturelle de Lorette, pour un montant de 41,00 € HT ;
- A l'Hôtel de ville, pour un montant de 294,40 € HT ;
- A l'ancienne caserne accueillant l'école de musique EMAS, pour un montant de 407,70 € HT ;
- A la salle des fêtes Jean Rostand et les salles de réunions, pour un montant de 344,99 € HT ;
- Au local de l'Aide Alimentaire, pour un montant de 418,33 € HT ;

2021-104 : de confier à la société CELIGEO 19, route de la Mine d'Or 42 420 SAINT JOSEPH, les travaux d'études géotechniques relatifs au projet de création d'un réservoir d'eau destiné à l'alimentation du plan d'eau de Baignade Naturelle de Lorette – Arnaud Beltrame et à l'arrosage des espaces verts attenants, pour un montant de 2 014,80 € TTC (1 679,00 € HT) ;

2021-105 : De confier à la ENERGECO SERVICE ZA du Patural 43 210 BAS-EN-BASSET, la fourniture et le remplacement de la vanne trois voies de la chaudière du logement de fonction de la salle d l'Ecluse, pour un montant total de 379,50 € TTC (345,00 € HT) ;

2021-106 : De confier à la société MANUTAN SA Avenue du XXIIème siècle 95 500 GONESSE, la fourniture et livraison d'un miroir universel 80X100 cm avec platine murale à installer à l'entrée-sortie du parking souterrain de la place du troisième Millénaire, pour un montant de 460,80 € TTC (384,00 € HT) ;

2021-107 : De confier au groupement conjoint avec mandataire solidaire Atelier d'Architecture Christophe GAUTIER « La Grand' Ourse » (mandataire) – Cabinet Guy VERNAY (économiste) et GUIVIBAT Ingénierie (Bureau d'études structures) domicilié 16, rue Jean Sébastien Bach 42 000 SAINT ETIENNE, un marché de maîtrise d'œuvre complète relatif aux travaux de démolition et de couverture du balcon périphérique du bâtiment au

7, rue Jean Moulin accueillant le restaurant scolaire et la médiathèque – ludothèque Yves Duteil, moyennant un montant forfaitaire d'honoraires de 13 200,00 € TTC (11 000,00 € HT) ;

2021-108 : De confier aux Ets Garage Faure AD 4, Rue Jean Jaurès 42 420 LORETTE, le remplacement du capteur NOX du véhicule RENAULT Trafic (ET-136-CX) des services techniques, moyennant la somme de 568,20 € TTC (473,50 € HT) ;

2021-109 : De confier à la société SOLBOS BP 40 ZI Montplaisir 106, rue du champ de Course 38 780 PONT EVEQUE, les travaux de menuiserie (réglage de deux portes aluminium avec pose de ferme-porte) au lieu de rencontres et convivialité « LE PETIT GRAIN », pour un montant total de 582,00 € TTC (485,00 € HT) ;

2021-110 : De confier à la société Agence Diagnostic Immobilier Allée du Moulin St Paul 42 480 LA FOUILLOUSE, la réalisation d'un diagnostic « amiante » sur le pigeonnier, rue Font Flora à LORETTE, avant sa démolition, pour un montant forfaitaire de 465,00 € TTC (387,50 € HT), comprenant cinq analyses d'échantillon par microscope au prix unitaire de 45,00 € TTC ;

2021-111 : De confier à la société BERGER LEVRAULT Editions BP 79 - 54 250 CHAMPIGNEULLES, la fourniture et livraison de divers formulaires et autres articles de papeterie destinés au service administratif de la Mairie, pour un montant total de 169,76 € TTC (147,08 € HT), frais de port inclus ;

2021-112 : De confier à la société Blue Source Events 23, quai de Bondy 69 005 LYON, la production du spectacle petite enfance « Minis Zik » destiné aux enfants et assistantes maternelles fréquentant le Relais d'Assistants Maternels de la Commune, à l'occasion des festivités du carnaval du RAM, organisé le 4 mars 2021, pour un montant de 1 090,00 € TTC ;

2021-113 : De confier à Mme FURMINIEUX Pauline, établie sous le nom commercial VERONIQUE Fleurs 10, rue Louis pasteur 42 320 LA GRAND' CROIX (SIRET 888446184 00010), un accord cadre mono attributaire à bons de commande, passé selon une procédure adaptée, pour la fourniture de plantes vertes et de fleurs coupées (couronnes, gerbes, bouquets, ...) pour les mariages, baptêmes républicains, cérémonies, et autres manifestations, sans montant annuel minimum et pour un montant annuel maximum de 3 000,00 € HT (3 600,00 € TTC), pour une période initiale d'un an à compter du 1^{er} mars 2021, renouvelable trois fois un an par tacite reconduction;

2021-114 : D'accepter et signer la modification n°1 de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, passé selon une procédure adaptée, concernant la Fourniture et l'Entretien de vêtements de travail destinés aux services techniques, passé avec la société MAJ ELIS SERVICES, qui a pour objet la dotation des agents des services techniques en vêtements de travail en y ajoutant un change de trois shorts (bermudas) moyennant l'abonnement hebdomadaire par agent de 0,850 € HT soit 3,696 € HT mensuel ou 44,35 € HT (53,22 € TTC) sans modifier le montant annuel maximum de l'accord-cadre initialement fixé à 4 800,00 TTC (4 000,00 € HT) ;

2021-115 : De confier à la société Agence Diagnostic Immobilier Allée du Moulin St Paul 42 480 LA FOUILLOUSE, la réalisation de diagnostics « amiante » sur les bâtiments communaux suivants :

- a. Sur une ancienne maison, rue Font Flora, avant sa démolition, pour un montant forfaitaire de 465,00 € TTC (387,50 € HT), comprenant cinq analyses d'échantillon par microscope au prix unitaire de 45,00 € TTC ;
- b. Sur un garage au 14, montée Girard, avant sa démolition, pour un montant forfaitaire de 285,00 € TTC (387,50 € HT), comprenant une analyse d'échantillon par microscope au prix unitaire de 45,00 € TTC ;
- c. Sur les bâtiments (ERP Etablissements recevant du Public) suivants : Halle des Sports Pierre Mendès France et son annexe, la crèche Coline et Colas, l'église Notre Dame, l'ancienne caserne accueillant l'école de musique, la Poste, l'école primaire publique Jean de la Fontaine, l'école maternelle publique Marie Curie, le Pôle jeunesse, la salle Raymond Amiel, la salle des fêtes Jean Rostand, le Restaurant la Table d'Elsa, pour un montant forfaitaire de 3 310,00 € TTC (2 758,33 € HT) ;

2021-116 : De confier à l'Entreprise Adaptée l'Atelier de la Roselière BP 80 026 – 112, rue de la chaussée 76 320 CAUDEBEC LES ELBEUF, la fourniture d'un lot de 24 balais « MIQUET-Piassava » avec 24 manches en bois, destinés aux services Techniques pour le balayage des voiries, pour montant total de 792,00 € HT (950,40 € TTC). Cette dépense permettra à la Commune de recevoir en fin d'année une attestation d'unités bénéficiaires à déduire de la taxe AGEFIPH ;

2021-117 : De confier à la société Nouvelle société picard Frères SARL 17, chemin de Peyrard 42 400 SAINT CHAMOND, la fourniture d'une tronçonneuse – élagueuse thermique (modèle STIHL MS194T guide de 35cm) destinée au service technique, pour un montant total de 374,00 € TTC (311,67 € HT) ;

2021-118 : De confier à la société PROLIANS - DESCOURS et CABAUD 3, rue Jean Snella 42 000 SAINT ETIENNE, la fourniture et livraison de divers articles de quincaillerie nécessaires à l'activité des services techniques, pour un montant de 229,63 € TTC (191,36 € HT) ;

2021-119 : De confier à la société HEXAGONE-5, rue Michel CARRE 95 100 ARGENTEUIL, la fourniture, pose et réglage de diverses pièces détachées des robots aspirateurs d'entretien des bassins de la Baignade Naturelle de Lorette – Arnaud Beltrame afin d'anticiper leur maintenance en période estivale, pour un montant de 1 019,88 € TTC (849,90 € HT) ;

2021-120 : De confier les travaux d'aménagement paysager des abords des terrains de jeux de la Pétanque Lorettoise, conclus sans publicité ni mise en concurrence préalables au titre de la loi ASAP° 2020-1525 du 7 décembre 2020, à la société GIER PAYSAGE, 32, rue Adèle bourdon 42 420 LORETTE, pour un montant de de 1 656,00 € TTC (1 380,00 € HT) ;

2021-121 : De confier aux Ets Garage Faure AD 4, Rue Jean Jaurès 42 420 LORETTE, le nettoyage du pot d'échappement du véhicule RENAULT Trafic (ET-136-CX) des services techniques, moyennant la somme de 223,20 € TTC (186,00 € HT) ;

2021-122 : De confier à la société ATTILA ZAC des Murons 355 rue Henri Guillaumet 42 160 ANDREZIEUX BOUTHEON, les travaux de réparation d'étanchéité sur la toiture de la salle multifonction de l'Ecluse, pour un montant total de 1 148,40 € TTC (957,00 € HT).

2021-123 : De confier à la société E.R.E. 80, route de vienne 38 150 ROUSSILLON, les travaux de remplacement du Tableau Général Basse Tension de la salle des Fêtes Jean Rostand, pour un montant de 4 229,62 € TTC (3 845,11 € HT) ;

2021-124 : De confier à la société Les Jardins Aquatiques Moulin des Vernes 01 140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE, la fourniture de produit destiné à assurer l'équilibre de l'eau et leur clarté des bassins des fontaines municipales (notamment du jardin aquatique) ainsi que de la nourriture à poissons, pour un montant total de 713,04 € TTC (594,20 € HT) ;

2021-125 : De confier aux Ets HYDATEC – ZA des Andrés – 134, rue du Pré Magne 69 126 BRINDAS, le remplacement (fourniture et installation) de la pompe de la fontaine rue Prost Grivet, dont le moteur présente un défaut de fonctionnement, pour un montant total de 632,40 € TTC (527,00 € HT) ;

2021-126 : De confier aux Ets HYDATEC – ZA des Andrés – 134, rue du Pré Magne 69 126 BRINDAS, le remplacement (fourniture et installation) de la vanne de vidange de la fontaine de l'espace ludique place Eugénie Brosse, pour un montant total de 732,00 € TTC (610,00 € HT) ;

2021-127 : De confier à la société PROLIANS 3, rue Jean Snella 42 000 SAINT ETIENNE, la remise en état du perforateur (MAKITA) du service technique, pour un montant de 303,60 € TTC (253,00 € HT) ;

2021-128 : De confier à la Librairie de Plaisance 24, place de la Liberté 42 400 SAINT CHAMOND, la fourniture et livraison de livres, destinés à renouveler l'offre de la médiathèque-ludothèque Yves Duteil, pour un montant 1 697,00 € TTC ;

2021-129 : De confier à la société Agence Bruno 9, rue Claude Bruyas – ZI les Flaches 42 800 SAINT MARTIN LA PLAINE, la fourniture de différentes plaques d'identification qui seront installées sur les jeux extérieurs de la commune, pour un montant total de 205,20 € TTC (soit 171,00 € HT) ;

2021-130 :

- Article 1^{er} : De confier à la société PHYSIOLAX Laboratoires 9, allée de l'Octroi 42 800 CHATEAUNEUF, la fourniture de dix défibrillateurs semi-automatiques avec accessoires, (électrodes adultes et enfants, armoire intérieure et fiche signalétique) à installer dans les établissements recevant du public (E.R.P.) suivants : Salle multifonction de l'Ecluse, groupe scolaire Jean de la fontaine – Marie Curie, Salles des Fêtes Jean Rostand – Braemer - Ventura, Complexe sportif Pierre Mendès France, Pôle Jeunesse, Salle Raymond Amiel, Eglise Notre Dame, Crèche Coline et Colas, Immeuble au 7, rue Jean Moulin accueillant le restaurant scolaire et la médiathèque Yves Duteil, pour un montant total de 19 900,00 € TTC (16 584,00 € HT), comprenant également une formation à leur utilisation ;
- Article 2^{ème} : De confier également à la société PHYSIOLAX Laboratoires 9, allée de l'Octroi 42 800 CHATEAUNEUF, la maintenance préventive de ces dix défibrillateurs semi-automatiques, moyennant un contrat de maintenance conclu pour une durée de cinq ans et un coût unitaire annuel de 60,00 € TTC (50,00 € HT), soit un coût total annuel de 600,00 € TTC (500,00 € HT), offert la première année ;

2021-131 : De confier à la société ASNE SARL 85, route de Lezoux 63 190 ORLEAT, la réalisation des opérations de maintenance (listées ci-dessous) sur les différents panneaux de basket de la Halle des sports Pierre Mendès France, pour un montant de 4 157,40 € TTC (3 464,50 € HT) :

- Le remplacement des dispositifs antichute ainsi que des câbles de relevage des panneaux de basket relevables de la salle Alain Gilles ;
- L'application d'un nouvel adhésif de marquage (y compris l'enlèvement des résidus d'adhésif existant) sur les panneaux de basket en méthacrylate de la salle Alain Gilles ;
- Le remplacement des deux cercles de paniers de basket extérieurs et de leurs filets ;

2021-132 : De confier les travaux de déplacement d'un support béton d'éclairage public, rue des Roules afin de permettre la création d'un accès à une parcelle privée, commande conclue sans publicité ni mise en concurrence préalables au titre de la loi ASAP 2020-1525 du 7 décembre 2020, à la société SERP CS 90103 – 197 ancien canal de la Madeleine 69 440 CHABANIERE, pour un montant de 2 082,00 € TTC (1 735,00 € HT) ;

2021-133 : De confier à la société Agence Bruno 9, rue Claude Bruyas ZI les Flaches 42 800 SAINT MARTIN LA PLAINE la fourniture de deux pavillons publicitaires de la Baignade Naturelle de Lorette – Arnaud Beltrame, pour un montant de 234,00 € TTC (195,00 € HT) ;

2021-134 : De confier aux Ets HYDATEC ZA des Andrés 134, rue du Pré Magne 69 126 BRIGNAIS, les opérations de mise en route en début de saison du système de pompes de la Baignade Naturelle de Lorette – Arnaud Beltrame, pour un montant de 840,00 € TTC (700,00 € HT), et les opérations d'hivernage le moment venu, pour un montant de 252,00 € TTC (210,00 € HT) ;

Au titre de la délégation « D'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, en demande comme en défense, y compris en intervention volontaire, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pouvoir en cassation, devant les juridictions judiciaires comme devant les juridictions administratives et d'étendre cette compétence, le cas échéant, aux dépôts de plaintes, avec ou sans constitution de partie civile »

2021-135 : De défendre la Commune dans les actions intentées contre elle devant la juridiction compétente aussi bien en première instance qu'en appel ou en cassation suite au recours déposé au Tribunal Administratif de Lyon, par Madame Amelle GASSA, Monsieur Dominique DI GUSTO, Madame Yaren ACAR en date du 17 mars 2021, en référé liberté, contre la décision du Maire de Lorette, communiquée par courriel le 15 mars 2021 refusant la publication en l'état de son droit d'expression dans le bulletin municipal de mars 2021.

M. DI GUSTO Dominique demande les précisions suivantes :

→ 2021-93 :

Il est surpris qu'une entreprise spécialisée ne soit pas au courant des normes pour les barrières. Il est d'autant plus surpris que le chantier du Canal de Zacharie ne soit pas sécurisé.

M. le Maire explique que le bajoyer n'a jamais eu de barrière et l'escalier de main courante et l'objectif du chantier est justement d'installer des barrières. Il relève notamment qu'il n'y a aucune loi qui oblige à mettre des barrières au bord des rivières. Il est possible que le vent fasse tomber ponctuellement des barrières de chantiers type Héras.

→ 2021-103 :

Il demande si la liste des mises aux normes découle des problèmes identifiés à l'école ?

M. le Maire explique que cette liste découle de l'obligation annuelle de faire vérifier l'ensemble des installations électriques.

→ 2021-104 :

Il demande si l'arrosage sera alimenté par l'eau de la Ville.

M. le Maire précise que l'objet de la décision n'est pas l'arrosage mais l'étude de faisabilité pour le projet de création d'un réservoir d'eau. Il demande à M. DI GUSTO de bien relire la décision prise.

M. LEQUEUX Julien demande les précisions suivantes :

→ 2021-130 :

Il demande si la délégation concerne le remplacement de défibrillateurs ou l'installation de nouveaux défibrillateurs. Il relève que les communes avaient l'obligation de déployer à tous les établissements recevant du public des défibrillateurs avant le 1^{er} janvier 2020. Pour Lorette, ce serait l'Ecluse, la salle Jean Rostand, les Ecoles, le Pôle Jeunesse, le complexe Pierre Mendès France. Au lieu de ça, la commune fait des achats en catimini. Il n'est plus possible de laisser le Maire gérer seul la santé et la sécurité des Lorettois ; Il propose la création d'un comité de pilotage pour aider à mieux gérer ces aspects auquel il assisterait.

M. le Maire répond qu'il a autant le souci de sécurité que M. LEQUEUX. Il a fallu attendre un modèle agréé par la sécurité publique car les pompiers eux même étaient très frileux pour que les équipements soient déployés. Il relève également qu'il existe déjà une commission municipale sécurité, pilotée par M. RAIA Gilles.

Mme GASSA Amelle demande les précisions suivantes :

→ 2021-135 :

Elle demande si la délégation porte sur les honoraires d'avocat suit à son recours auprès du juge des référés pour refus de publication dans le bulletin municipal.

M. le Maire indique qu'il n'a pas encore reçu le décompte financier de l'avocate de la Ville.

M. LEQUEUX Julien rebondit sur le fait que la Ville engage des dépenses sans connaître le montant.

M. le Maire explique que les avocats facturent au nombre d'heures passées sur la base de la requête et d'un taux horaire.

Le conseil municipal en prend acte.

QUESTIONS ORALES

Question orale n°1 : Lecture par MME GASSA Amelle

« La pandémie de COVID-19, qui continue de circuler dans le monde entier, affecte presque tous les aspects de la vie quotidienne, y compris le besoin fondamental de l'être humain de se connecter avec la culture. La fermeture de nombreux sites du patrimoine a fragilisé le lien avec ce dernier. L'annulation ou le report de concerts, de représentations théâtrales et de pratiques culturelles a affaibli les liens qui existent entre les uns et les autres. Le droit fondamental à l'accès à la culture a été frappé de plein fouet, en raison des mesures de confinement imposées par l'État pour faire face à la crise sanitaire. Dans le secteur culturel, la crise a également mis en évidence les vulnérabilités préexistantes du secteur culturel. Nous vous avons fait la proposition de mettre en place des boîtes à livres qui sont pourtant d'authentiques instruments d'accès à la culture pour tous. Nous proposons plus de trois cents ouvrages à la disposition des lorettois. Et plus encore, des outils pour animer un quartier. On en trouve dans les villes et les villages, dans la rue ou dans des lieux fermés. Neuves ou recyclées, métalliques, en bois ou en plastique, opaques ou transparentes, unis ou peintes par des artistes.....Ce ne sont pas toujours des boîtes, on trouve aussi des étagères, des placards, des comptoirs. Certaines sont installées dans d'anciennes cabines téléphoniques, des roulottes, d'autres ont été dessinées et conçues spécialement pour l'opération. A lorette rien Elles portent des noms différents plus ou point explicites. Appelons les simplement « boîtes à livres ». Dans ces boîtes, des livres à la disposition de tout le monde, sans contrepartie : ni pièce d'identité, ni fiche de prêt. Et chacun peut les garder... ou les rapporter. Liberté, gratuité, proximité ! des mots plein de sens ! Depuis plusieurs mois, de nombreux lorettois nous sollicitent concernant le réseau Itinérances des médiathèques du pays du Gier. En effet, Cellieu, Genilac, La Grand' Croix, L'Horre, Farnay, Pavezin, La Terrasse-sur-Dorlay, Rive de Gier, Saint-Chamond, Sainte-Croix-en-Jarez, Saint-Joseph, Saint-Martin-la-Plaine, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Romain-en-Jarez, Tartaras, Valfleury, La Valla-en-Gier, 21 communes du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier, membres du Réseau Itinérances. Quel est l'intérêt de cette adhésion, le prix l'accès à la liberté, gratuité, proximité !

	 Réseau*	 Hors Réseau
 Enfants (-18 ans)	Gratuit	10 €
 Adultes (+18 ans)	10 €	30 €
 Étudiants	Gratuit	10 €
 Assistantes maternelles	10 €	30 €
 Classes, Périscolaires	Gratuit	30 €
 Collectivités municipales	Gratuit	30 €
 Collectivités non municipales	10 €	30 €

En l'espèce notre question est la suivante :

Pourquoi ne pas répondre à la demande des lorettois et d'adhérer au réseau Itinérances médiathèques du pays du Gier ? »

Réponse de Monsieur le Maire

« Madame Amelle GASSA, vous êtes dans la logique de dire tout et son contraire. Tout d'abord, l'idée de créer des boîtes aux livres, vous n'êtes pas la seule à l'avoir eue. Mme Evelyne VERGNAUD l'avait eue avant vous. Par contre, vous en avez déjà fait une question orale et je vous avais répondu que nous étions en train d'y réfléchir. Tenant compte de vos reproches fréquents sur le fait que nous ne serions pas assez prudents pour éviter la propagation du virus, entre-temps, j'ai appris que les communes qui les avaient mises en place, les avaient vidées pour éviter la propagation du Covid-19. Ensuite, vous me posez la question : Pourquoi ne pas répondre à la demande des loretteois et d'adhérer au réseau itinérances médiathèques du pays du Gier ? Cette demande est très faible à ce jour, à peine 3% de nos abonnés à la Médiathèque Yves Duteil. Adhérer à ce réseau Itinérances des médiathèques représente un coût d'adhésion au SIPG qui n'est pas inscrit dans notre programme, de 11,61 € par habitant soit 54 567 € par an pour Lorette. Ceci ne pourrait se faire qu'à l'occasion d'une refonte de notre programme. Nous n'en sommes pas là. »

Question orale N°2 : Lecture par M. DI GUSTO Dominique

« Vous évoquez un problème d'alimentation en eau pour l'espace de baignade qui nécessiterait la création d'un stockage. Pouvez-vous nous préciser la fréquence de survenue de ce problème lors des quatre saisons écoulées, saison par saison, pour nous permettre d'avoir un avis éclairé. »

Réponse de Monsieur le Maire

« M. DI GUSTO, avec tout le respect que je voudrais avoir pour vous, je suis obligé de vous répondre que votre question n'a aucun sens parce que les réponses vous ont été déjà données : La création d'un stockage d'eau qui servira à protéger le débit de la rivière lorsqu'il devient faible dès le printemps, faisait partie de notre programme électoral et je suppose que vous l'avez lu ?

Il y a eu une réponse à votre interrogation suite à votre question au CM du 14/12/2020 sur le point sollicitant une demande de subvention à l'Etat pour ce projet.

La Commission Travaux du 28/12/2020 à laquelle vous étiez présent, entérinait une étude de faisabilité de ce projet. Vous avez posé la même question et vous avez eu la même réponse. »

Question orale N°3 de Mme ACAR Yaren : Lecture par Mme GASSA Amelle.

« Vous nous avez enjoint de modifier le texte de notre tribune à paraître dans le Kiosque du 1er trimestre 2021. Et suite à notre recours auprès du juge des référés, vous avez jugé bon de faire appel à un avocat. Pouvez-vous nous préciser le montant de ses honoraires ? »

Réponse de Monsieur le Maire

« Votre question arrive bien trop tôt, je n'ai pas encore vu passer le décompte financier de la part de l'avocate de la Ville. Bien évidemment, il vous sera adressé obligatoirement dans le compte rendu de délégations de pouvoir. Je vous demande de faire preuve d'un peu de patience. »

« En moins de 4 mois et comme l'a souligné fort justement l'association nationale des élus d'opposition (AELO), vous avez, Monsieur le Maire réalisé un grand chelem anti-démocratique. Le 5 décembre vous étiez rappelé à l'ordre par Madame la Préfète avec un courrier remis en main propre par Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture qui s'était déplacé jusqu'à l'hôtel de ville pour vous rappeler les droits des élus n'appartenant pas à la majorité. Le 11 Février Madame la Préfète de la Loire vous adressait un second rappel à l'ordre concernant les droits dévolus aux élus d'opposition et sur la gestion du CCAS. Le 19 mars dernier le juge des référés, saisi par les élus de l'opposition Lorette Citoyenne, vous contraignait à publier leur tribune d'expression que vous aviez « censuré » sous prétexte qu'elle aurait donné de « fausses informations » ce que le juge a écarté comme l'a souligné un article du Progrès en date du 22 Mars. Dernier rappel à l'ordre en date du 29 Mars cette fois-ci de la CNIL. La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés a tenu à vous rappeler les règles que vous avez manifestement enfreint en décembre dernier lorsque vous avez publié sans mon consentement mes coordonnées personnelles (adresse, numéro de téléphone privé) dans l'agenda 2021. Contrairement à ce que vous avez toujours soutenu, elle vous rappelle qu'il pèse sur vous deux obligations : -d'information avant de traiter et de diffuser les coordonnées privées des élus ; -de désigner un délégué à la protection des données. Sur ce dernier point la CNIL conforte ce que je vous indiquais dans ma question orale du 17 décembre dernier.

En effet et contrairement à votre obligation, instituée il y a maintenant près de trois ans par le règlement général sur la protection des données (RGPD, 25 Mai 2018) vous n'avez jamais désigné de DPO (Data Protection Officer). C'est ainsi, que sans délégué à la protection des données et sur votre seule volonté, la commune a pu utiliser et diffuser sans mon consentement mes données privées. Depuis quatre mois votre comportement, vos actions et plus grave encore vos décisions, tout en étant néfastes pour la commune, sont épinglés par de nombreuses institutions ou instances indépendantes qui existent pour préserver notre démocratie, nos valeurs républicaines, et qui jouent le rôle o combien important de « garde-fou » face à des élus qui tenteraient de les piétiner. Evidemment ces instances (Préfecture, tribunal administratif, CNIL...) n'ont pas vocation à défendre plus ou mieux les élus d'opposition que les élus d'une majorité mais simplement celle de veiller au bon fonctionnement de la démocratie et de faire les rappels nécessaires lorsqu'elles jugent que des éléments flagrants permettent de constater de graves dysfonctionnements dans la vie municipale. Ce constat réalisé il me paraît ainsi extrêmement urgent, afin que la gestion des données personnelles des élus, des fonctionnaires mais surtout des habitants, puissent se faire dans le respect de la loi qu'un délégué soit nommé dans les meilleurs délais. En l'espèce Monsieur le maire ma question sera donc la suivante : Allez-vous finalement, après environ trois ans de résistance, enfin vous conformer à la loi et ainsi nommer dans les meilleurs délais un délégué à la protection des données afin que la gestion des données personnelles des élus, des fonctionnaires mais aussi des habitants puissent être réalisée dans un cadre réglementaire ? Si oui à quel moment pensez-vous le nommer ? »

Réponse de Monsieur le Maire

« M. LEQUEUX, vous ne cessez de dénoncer mon comportement néfaste pour la commune. Quelque part, je vous donne raison sur le fait que le comportement le plus néfaste que j'ai eu pour la commune, c'est d'avoir fait confiance à votre bonne présentation, doublée de vos risettes de circonstance mais en ne prenant pas garde à vos fourberies et vos mensonges avant de vous coopter sur notre liste Alliance pour Lorette. Non seulement, vous nous avez bien eu pour votre inscription, mais ceci a valu que je vous retire vos délégations et qu'aujourd'hui que vous êtes vexé comme un pou, vous vous êtes mis dans un rôle contestataire dans l'espoir de faire tomber la tête de Gérard TARDY ? »

M. LEQUEUX Julien quitte la salle à 22h18 avant que M. le Maire n'ait terminé de répondre à sa question orale.

M. le Maire indique que sa réponse complète sera publiée dans le prochain Kiosque.

Il est vingt-deux heures vingt

La séance est levée.

La secrétaire,

Mme Delphine BERTOMEU



